DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

MEDINCELL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2020)

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

PricewaterhouseCoopers Audit
650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Becouze
34, rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2020)

A l'assemblée générale
MEDINCELL
3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDINCELL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 4 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose, entre autres, les incidences de la crise Covid-19, en particulier sur l'activité du Groupe ;

- les notes 4.2.a « Adoption d'IFRS 16 – Contrats de location » et 5.3 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les incidences de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er avril 2019.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<table>
<tr><th>Risque identifié</th><th>Notre réponse</th></tr>
<tr><td colspan="2">Détermination du chiffre d'affaires
Voir note « 4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires », note « 6.1 – Produits des activités ordinaires »</td></tr>
<tr><td>Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires total consolidé s'élève à 2,9 millions d'euros.

La comptabilisation du chiffre d'affaires liée aux contrats constitue un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

• La complexité des contrats conclus ;
• Le fait que la correcte comptabilisation de ce chiffre d'affaires repose sur une mesure appropriée de l'avancement des études, qui implique des jugements importants de la direction tant sur le budget total prévisionnel de ces études que sur la prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ;
• Le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes consolidés que pour la communication financière de la société.</td><td>MedinCell, avec l'aide de conseillers externes, a examiné tous les contrats importants, et a défini ses règles de comptabilisation des produits en conformité avec la norme IFRS 15.

Avec l'implication de nos spécialistes internes, nous avons rencontré MedinCell et ses conseillers à intervalles réguliers pour discuter de leurs conclusions et de leurs décisions.

Nous avons considéré que la politique adoptée par MedinCell et son application sont conformes aux exigences de la norme IFRS 15. Lorsque les produits ont été constatés au fil du temps, nous avons veillé, tout particulièrement, à ce que leur comptabilisation soit réalisée conformément aux accords contractuels.

Pour un échantillon de contrats pour chaque type de revenus, nous avons effectué les diligences suivantes :

• Nous avons indépendamment identifié et confirmé les obligations de performance dans les contrats échantillonnés et les avons comparées aux propositions de la direction.

• Nous avons vérifié que le prix total de la transaction correspond aux contrats sous-jacents.

• Nous sommes assurés du correct traitement comptable de ces contrats au regard des obligations contractuelles.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.</td></tr>
</table>

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Frais de recherche et développement *Voir note « 4.23 – Frais de recherche et développement », note « 6.2.1 – Nature des charges incluses dans les frais de recherche et développement », « 6.3.2 – Ventilation des frais de personnel par nature », note « 6.3.3 – Ventilation des frais de personnel par destination »*	
Les frais de recherche et développement représentent respectivement 17,2 millions d'euros en 2020 et 11,9 millions d'euros en 2019. Les dépenses de recherche et développement se réfèrent à un grand nombre de contrats complexes (pré-clinique, clinique, recherche et développement…) qui incluent des potentiels « milestones » à enregistrer dans les états financiers. À cette fin, nous considérons que les assertions de « séparation des exercices » et « d'exhaustivité » constituent un risque important pour les états financiers. Le risque se réfère à l'enregistrement ou l'absence d'enregistrement d'une dépense, même si la livraison du produit a eu lieu ou non ou si le service a été rendu ou non. De plus, il y a un risque d'anomalie significative que MedinCell ne mentionne pas dans ses états financiers un engagement significatif lié à un contrat.	Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre le dispositif de contrôle interne mis en place par la société concernant ce processus y compris le processus budgétaire lié à ces dépenses. Nous avons effectué des tests détaillés des dépenses comptabilisées à la fin de l'exercice, y compris les charges à payer en utilisant des méthodes d'échantillonnage. Nous avons également procédé à des tests détaillés des factures reçues par la société après la fin de l'exercice. Nous avons obtenu et analysé, pour chacune des sélections, les pièces justificatives, notamment les factures, les bons de livraison, les contrats et les modifications, le cas échéant, ainsi que les preuves de paiement. Nous avons également procédé à une revue des principaux contrats de collaboration. Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 4 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDINCELL par votre assemblée générale du 22 novembre 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2015 pour le cabinet Becouze.

Au 31 mars 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Becouze dans la 5ème année, dont deux années, pour les deux cabinets, depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier et Paris, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Becouze
Céline Gianni Darnet	Fabien Brovedani
DocuSigned by: 23EE419BB3264EB...	DocuSigned by: 4D85C4B14637412...

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

MedinCell®

3, rue des Frères Lumière

34830 Jacou

RCS 444 606 750

États financiers consolidés annuels établis en normes IFRS au 31 mars 2020

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

SOMMAIRE

I- ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE 4

II - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET 5

III – ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL 6

IV - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 7

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 8

VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES 9

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE 9

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 9

NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 11

NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 12

4.1 – Principaux généraux 12
4.2 – Déclaration de conformité 12
4.3 – Base d'évaluation des comptes consolidés 16
4.4 – Recours à des estimations 17
4.5 – Méthode de consolidation 18
4.6 – Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère 18
4.7 – Conversion des transactions en devises étrangères 18
4.8 – Immobilisations incorporelles 18
4.9 – Immobilisations corporelles 19
4.10 – Dépréciation d'actifs 19
4.11 – Stocks 20
4.12 – Contrats de location 20
4.13 – Actifs financiers 21
4.14 – Titres de placement financiers 21
4.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie 21
4.16 – Paiements fondés sur des actions 22
4.17 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers 22
4.18 – Avantages du personnel 22
4.19 – Provisions 23
4.20 – Subventions et avances remboursable ou conditionnées 23
4.21 – Passifs courants 23
4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires 23
4.23 – Frais de recherche et développement 26
4.24 –Frais marketing et commerciaux 26
4.25 – Frais généraux et administratifs 26
4.26 – Résultat opérationnel courant 26
4.27 – Autres produits et charges opérationnels 26
4.28 – Résultat opérationnel 27
4.29 – Impôts sur les résultats 27
4.30 – Information sectorielle 27
4.31 – Résultat de base et résultat dilué par action 27

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE 28

5.1 – Immobilisations incorporelles 28

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

5.2 – Immobilisations corporelles 28
5.3 – Contrats de location 29
5.4 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie 31
5.5 – Actifs financiers et autres actifs non courants 31
5.6 – Clients et comptes rattachés 31
5.7 – Autres actifs courants 32
5.8 – Titres de placement financiers 33
5.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie 33
5.10 - Capital social 34
5.11 – Paiements fondés sur des actions 35
5.12 – Dettes financières 43
5.13 – Avantages au personnel 50
5.14 – Autres passifs non courants et provisions non courantes 51
5.15 Dettes fournisseurs 51
5.16 – Autres passifs courants et provisions courantes 51
5.17 – Catégories d'actifs et de passifs financiers 52
NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 54
6.1 – Produits des activités ordinaires 54
6.2 – Nature des dépenses allouées par fonction 55
6.3 –Effectifs du Groupe et charges de personnel 57
6.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises 58
6.5 – Autres produits et charges opérationnels 58
6.6 - Résultat financier 59
6.7 – Impôts sur les résultats 59
6.8 – Résultat par action 61
NOTE 7 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS 62
7.1 – Risque de taux d'intérêt 62
7.2 – Risque de crédit 62
7.3 – Risque de change 62
7.4 – Risque de liquidité 63
NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN 64
8.1 – Engagements de CM Biomaterials B.V. 64
8.2 – Engagements au titre des contrats de location 64
8.3 - Engagements donnés sur les contrats d'emprunts 64
8.4 – Autres engagements reçus 65
NOTE 9 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES 65
9.1 – Transactions avec les entreprises liées 65
9.2 – Rémunérations des dirigeants 66
NOTE 10 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION 66
NOTE 11 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 68

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

I - ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2020	31/03/2019
Immobilisations incorporelles	5.1	1 507	1 446
Immobilisations corporelles	5.2	2 837	3 318
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location	5.3	1 217	-
Titres mis en équivalence	10	13	12
Actifs financiers et autres actifs non courants	5.5	3 999	4 702
Impôts différés actifs	6.7.3	-	2 483
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		**9 573**	**11 962**
Clients et comptes rattachés	5.6	620	383
Autres actifs courants	5,7	4 385	3 580
Titres de placement financiers	5,8	352	772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,9	12 377	21 284
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		**17 734**	**26 020**
TOTAL DE L'ACTIF		**27 307**	**37 982**

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2020	31/03/2019
Capital	5.10	201	201
Primes	5.10	33 188	33 149
Réserves	IV	(25 432)	(7 420)
Résultat net de l'exercice - part du Groupe	I	(23 915)	(19 687)
Capitaux propres - part du groupe	**IV**	**(15 958)**	**6 243**
Intérêts ne conférant pas le contrôle	IV	-	-
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**IV**	**(15 958)**	**6 243**
Dettes financières - non courantes	5.12	31 281	23 609
Avantages du personnel	5.13	398	359
Autres passifs non courants	5.14	4 205	-
Passifs locatifs - non courants	5.3	779	-
TOTAL DU PASSIF NON COURANT		**36 663**	**23 968**
Dettes financières - courantes	5.12	1 455	3 426
Provisions - courantes	5.16	99	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	3 136	1 644
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats	5.16	-	-
Passifs locatifs - courants	5.3	323	-
Autres passifs courants	5.16	1 589	2 701
TOTAL DU PASSIF COURANT		**6 602**	**7 771**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**27 307**	**37 982**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

II - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Chiffre d'affaires	6.1	2 852	1 442
Autres produits des activités ordinaires	6.1	3 148	2 605
Produits des activités ordinaires	**6.1**	**6 000**	**4 047**
Coût des produits et services vendus	6.2.4	-	(79)
Frais de recherche et développement	6.2.1	(17 214)	(11 900)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(2 362)	(2 676)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(5 599)	(4 899)
Résultat opérationnel courant		**(19 175)**	**(15 507)**
Autres charges opérationnelles non courantes	6.5	(150)	(453)
Autres produits opérationnels non courants	6.5	-	444
Résultat opérationnel		**(19 324)**	**(15 516)**
Produits des intérêts financiers	6.6	64	91
Coût de l'endettement financier brut	6.6	(2 113)	(2 127)
Autres charges financières	6.6	(293)	(2 263)
Autres produits financiers	6.6	224	106
Résultat financier		**(2 118)**	**(4 193)**
Résultat des entités mises en équivalence	10	-	-
Résultat avant impôts		**(21 442)**	**(19 710)**
(Charge) / Produit d'impôt	6.7	(2 473)	28
Résultat net		**(23 915)**	**(19 682)**
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell		(23 915)	(19 687)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	5
Résultat par action en €	6.8	(1,19)	(1,14)
Résultat dilué par action en €	6.8	(1,19)	(1,14)

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

III – ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Résultat net	**(23 915)**	**(19 682)**
Autres éléments recyclables du résultat global		
Ecarts de conversion	-	24
Autres éléments non recyclables du résultat global		
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel, nets d'impôts	56	(14)
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	*67*	*(19)*
- Effet de l'impôt	*(11)*	*5*
Résultat global	**(23 859)**	**(19 672)**
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell	*(23 859)*	*(19 681)*
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	*-*	*9*

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

IV - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2018	**14 451 300**	**144**	**230**	**(95)**	**(2 490)**	**(9 571)**	**(11 783)**	**34**	**(11 749)**
Perte nette	-	-	-	-	-	(19 687)	(19 687)	5	(19 682)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	20	-	-	20	4	24
Ecarts actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	(14)	-	(14)	-	(14)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	**20**	**(14)**	-	**6**	**4**	**10**
Total du Résultat global	-	-	-	**20**	**(14)**	**(19 687)**	**(19 681)**	**9**	**(19 672)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(9 571)	9 571	-	-	-
Augmentation de capital	5 640 008	44	31 430	-		-	31 474	-	31 474
Conversion des ORA		12	7 317		1 798		9 127	-	9 127
Frais d'introduction en bourse	-	-	(2 832)	-	-	-	(2 832)	-	(2 832)
Affectation partielle de la prime d'émission à la réserve légale	-	-	(2 995)	-	2 995	-	-	-	-
Variation des actions autodétenues	-	-	-	-	(119)	-	(119)	-	(119)
Perte de contrôle sur filiale en intégration globale	-	-	-	-	-	-	-	(43)	(43)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	57	-	57	-	57
Solde au 31 mars 2019	**20 091 308**	**201**	**33 149**	**(75)**	**(7 344)**	**(19 687)**	**6 243**	**-**	**6 243**
Perte nette	-	-	-	-	-	(23 915)	(23 915)	-	(23 915)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	56	-	56	-	56
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	**56**	-	**56**	-	**56**
Total du Résultat global	-	-	-	-	**56**	**(23 915)**	**(23 859)**	-	**(23 859)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(19 687)	19 687	-	-	-
Augmentation de capital	42 748	-	28	-	-	-	28	-	28
Souscription de BSA	-	-	11	-	-	-	11	-	11
Variation des actions autodétenues	-	-	-	-	(41)	-	(41)	-	(41)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 660	-	1 660	-	1 660
Solde au 31 mars 2020	**20 134 056**	**201**	**33 188**	**(75)**	**(25 356)**	**(23 915)**	**(15 958)**	**-**	**(15 958)**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Résultat net		**(23 915)**	**(19 682)**
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		**7 807**	**4 787**
- Elimination des provisions	*6.4*	200	(356)
- Elimination des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation	*6.4*	1 256	775
- Charges liées au paiements fondés sur des actions	*5,11*	1 660	57
- Coût de l'endettement financier net	*6.6*	2 049	2 034
- Elimination de la charge (du produit) d'impôt	*6.7*	2 472	(28)
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	*5,8*	134	2 288
- Résultat sur cessions d'actifs	*5.1/5.2*	36	17
Variation du besoin en fond de roulement		**3 568**	**(1 037)**
- Stocks et en-cours		-	63
- Clients et comptes rattachés nets	*5,6*	(237)	(464)
- Fournisseurs et comptes rattachés	*5,15*	1 481	379
- Autres créances d'exploitation	*5.5/5.7*	(744)	(978)
- Autres dettes d'exploitation	*5.14/5.16*	3 068	(37)
Impôts sur les sociétés décaissés		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		**(12 539)**	**(15 932)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles	*5,2*	(575)	(223)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	*5,1*	(314)	(531)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Frais d'installation décaissés sur contrats de location	*5,3*	(32)	-
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	*10*	-	(55)
Produits financiers encaissés	6,6	75	69
Variation des titres de placements financiers	*5,8*	930	(12)
Variation des actifs financiers non courants	*5.5*	(12)	(80)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		**72**	**(832)**
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	*5.10*	39	22 783
Souscription de dettes financières	*5.12*	8 400	10 623
Remboursements de dettes financières	*5.12*	(3 053)	(2 365)
Remboursements de passifs locatifs	*5,3*	(247)	-
Intérêts financiers décaissés	*6,6*	(1 534)	(1 682)
Acquisition et cession d'actions autodétenues	*5.10.2*	(43)	(119)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**3 563**	**29 240**
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		-	20
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		**(8 907)**	**12 493**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	*5,9*	**21 284**	**8 791**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	*5,9*	**12 377**	**21 284**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficients grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bio résorbable.
La société-mère MedinCell S.A. est une société anonyme française à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumières, 34830 Jacou, France.

Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL.

Les comptes consolidés du Groupe MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été arrêtés par le Directoire en date du 4 juin 2020 qui en a autorisé la publication. Ils seront présentés pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 10 septembre 2020.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Sur l'exercice clos le 31 mars 2020, le Groupe a poursuivi ses programmes de recherche et de développement cliniques et précliniques. La technologie propriétaire BEPO® peut s'appliquer dans de nombreuses indications différentes, et la stratégie de la société est de maximiser son impact médical et financier en développant un portefeuille de produits choisis pour leur potentiel. Ceux-ci sont développés soit en partenariat dès le début, soit en interne pour leurs phases amonts. Le développement interne a pour objectif :
    - D'accélérer la constitution du portefeuille,
    - D'éliminer les risques amont pour mieux sélectionner les produits à amener en développement clinique,
    - D'améliorer les conditions de partenariat éventuelles, et
    - De garder plus de contrôle sur les produits, voire la propriété intégrale de certains.

  Conformément à sa stratégie et à ses objectifs, MedinCell a vu son portefeuille de produits progresser, avec d'une part des avancées significatives pour plusieurs programmes, et d'autre part le lancement des activités de sélection de formulation pour de nouveaux produits.

  Au 31 mars 2020, le portefeuille est composé de 3 produits en développement clinique, et de 8 produits candidats au développement clinique actuellement en phase de formulation ou en préclinique. 6 sont développés en partenariats ou avec le soutien financier de fondations ou agences de santé, 5 sont directement financés par MedinCell. 10 sont en santé humaine, 1 en santé animale.

  Les deux produits les plus avancés ont progressé dans les phases d'études cliniques menées aux États-Unis :
    - **mdc-IRM** (traitement de maintenance de la schizophrénie) est entré en études cliniques de Phase 3 aux États-Unis au mois de juin 2018, piloté et financé par notre partenaire Teva Pharmaceuticals. L'analyse intermédiaire de cette étude est prévue pour la seconde partie de 2020, subordonnée au recrutement anticipé et au nombre de cas de rechute de patients (patient relapse events) projeté.
    - **mdc-CWM** (traitement de la douleur et de l'inflammation postopératoire orthopédique sans opioïde) est en étude clinique de Phase 2 aux États-Unis depuis mai 2018, en partenariat avec AIC. Les 20 patients de l'étude ont effectué leur visite de suivi à 3

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

mois au cours de l'été 2019. L'analyse des données est en cours de finalisation par notre partenaire AIC et la CRO en charge de l'étude.

Un autre programme est entré en développement clinique cette année :

- **mdc-TJK,** un antipsychotique, dont le développement réglementaire est également piloté et financé par Teva Pharmaceuticals. Les essais cliniques de Phase 1 ont été lancés au dernier trimestre 2019 aux États-Unis.

Trois programmes sont entrés en recherche de formulation cette année :

- **mdc-IMP**, MedinCell a signé un accord de subvention à hauteur de 6,4 millions de dollars sur trois ans avec l'agence de santé internationale Unitaid pour financer la formulation et les activités précliniques d'un injectable actif 3 mois d'Ivermectine pour neutraliser le vecteur de transmission du paludisme.
- **mdc-STG,** programme interne de la société dont l'indication et la molécule utilisée restent confidentielles pour des raisons stratégiques.
- **mdc-KPT**, premier produit en santé animale (traitement de la douleur) à entrer en formulation. Les études en cours pourraient permettre de sélectionner une formulation candidate en 2020.

En novembre 2019, la Société a décidé d'arrêter le programme en recherche de formulation **mdc-DOM**, les dernières études de marché ne validant pas les hypothèses initiales.

- MedinCell a également annoncé s'associer à une société américaine, Cornerstone Animal Health, pour développer une gamme de produits vétérinaires injectables à action prolongée basée sur sa technologie BEPO®. Cornerstone sera en charge de financer et de superviser le développement réglementaire des produits et de leur commercialisation, directement ou sous licence. Ce partenariat vise à concrétiser le potentiel financier de BEPO® en matière de santé animale afin d'accélérer la rentabilité de MedinCell et de générer des bénéfices durables sur le long terme. L'accord de joint-venture envisagé est structuré de manière à limiter l'impact sur la trésorerie et les ressources de MedinCell.

- Subventions *Bill & Melinda Gates Fundation* :
  MedinCell a annoncé en septembre 2019 avoir reçu une nouvelle subvention de La Fondation Bill & Melinda Gates pour le développement d'un produit préventif contre le VIH. C'est le deuxième programme de MedinCell à recevoir le soutien de la fondation, le premier portant sur la formulation d'un contraceptif injectable actif durant 6 mois.

  De plus, MedinCell et la Fondation Bill & Melinda Gates ont signé en novembre 2019 un accord pour une subvention supplémentaire de 19 millions de dollars sur quatre ans. Elle permettra de mener les activités précliniques et les études cliniques de phase 1 d'un contraceptif injectable biorésorbable actif sur une durée de six mois (mdc-WWM). La subvention est structurée sous la forme d'avances sur les coûts engendrés par le projet, versées par tranches. Le premier versement de 4,75 millions de dollars a été encaissé en novembre 2019. Sur les 12 premiers mois du programme, ce sont 11,75 millions de dollars qui pourraient être perçus pour financer le programme.

- Fin mars 2020, MedinCell a signé un accord de subvention à hauteur de 6,4 millions de dollars sur trois ans avec l'agence de santé internationale Unitaid, qui s'est engagée à accélérer l'impact des technologies à longue durée d'action dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Cette subvention va financer la formulation et les activités précliniques d'un injectable actif 3 mois d'Ivermectine - un médicament utilisé dans le traitement de nombreux types d'infections parasitaires - pour neutraliser le vecteur de transmission du paludisme.

- Financement additionnel de l'activité de Recherche et Développement pour la formulation et le développement de produits internes avec l'encaissement en juillet 2019 d'une deuxième tranche d'emprunt de 7,5 M€ pour un total de 15 M€ sur les 20 M€ obtenus auprès de la Banque Européenne d'Investissement. La troisième tranche restante de 5 M€ est quant à elle encore disponible, sous conditions.

- Financement additionnel avec l'obtention en mars 2020 d'une avance remboursable de la

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont été encaissés sur l'exercice.

- Le 24 avril 2019, MedinCell a remboursé un emprunt qui avait été contracté en octobre 2010 pour 1 M$ pour acheter le droit d'utilisation de plusieurs molécules.

- Emission de nouveaux plans de paiement en actions :
  Le 1er avril 2019, le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à :
  - l'attribution de 190.543 options de souscription d'actions ordinaires ;
  - l'attribution de 99.960 actions gratuites ordinaires de la Société sous conditions de performance du cours de bourse ;
  - l'émission réservée d'un maximum de 18.490 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société.

  Le 31 octobre 2019, le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à :
  - l'attribution de 239.806 options de souscription d'actions ordinaires ;
  - l'attribution de 91.392 actions gratuites ordinaires de la Société.

  Ces attributions ont été effectuées selon les modalités suivantes: (i) l'attribution de stock-options à tous les salariés dans des proportions qui dépendent des responsabilités des bénéficiaires ; (ii) l'attribution d'actions gratuites de manière égalitaire à tous les salariés, y compris le senior management, mais dont l'acquisition définitive dépendra directement de la performance du cours de bourse de manière à aligner les intérêts des salariés sur ceux des actionnaires externes à la Société.
  Tous les nouveaux salariés peuvent bénéficier de ces plans de manière à devenir rapidement actionnaires avec un droit de vote à l'Assemblée Générale de la Société.

  Le 7 février 2020, le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à l'attribution de 22.450 actions gratuites ordinaires de la Société.

- Renforcement du Medical Advisory Board avec l'arrivée de Richard Malamut
  Composé d'experts internationaux reconnus, le Conseil Médical (Medical Advisory Board – « MAB ») de la Société a pour mission de faire des recommandations sur les questions d'ordre médical, sur l'extension du portefeuille et sur les stratégies de développement des produits. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour évaluer l'avancée des programmes et fournir, si nécessaire, des recommandations ad hoc. Richard Malamut apporte au MAB son expérience du développement de médicaments, en particulier dans les domaines du Système Nerveux Central (SNC) et de la douleur.

- Covid-19 : la société a fait face à la situation actuelle avec pour première priorité, la santé et la sécurité de ses collaborateurs. De manière préventive et conformément aux directives des autorités de Santé, MedinCell a instauré une interdiction de voyager ainsi qu'une politique de télétravail depuis le début du mois de mars 2020. Dans le cadre du plan de continuité de l'activité, tout a été organisé pour que les opérations de laboratoire se poursuivent en garantissant la protection des collaborateurs. Étant données les incertitudes quant à l'ampleur de la crise, sa durée et ses conséquences, la société a pris des mesures d'économies budgétaires : les opérations liées aux programmes stratégiques de recherche et de développement sont maintenues tandis que d'autres activités ont été décalées, avec pour conséquence la mise en activité partielle d'une partie des équipes.

NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La création d'une joint-venture avec Cornerstone Animal Health a été suspendue suite aux difficultés du partenaire à lever des fonds dans le contexte actuel de la crise COVID-19. Cela

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

n'a aucun impact sur l'avancement des programmes en santé animale, qui restent la propriété de MedinCell.

- MedinCell a rendu public, le 6 avril 2020, son projet Covid-19 (**mdc-TTG**), initié a la fin du premier trimestre 2020. Ce programme vise à mettre au point une formulation d'Ivermectine injectable à action prolongée pendant plusieurs mois pour protéger les personnes non-infectées par le Covid-19 et rompre ainsi la chaine de transmission. Un tel outil pourrait jouer un rôle crucial dans la gestion de la pandémie du Covid-19, en permettant à de nombreuses personnes dans le monde, notamment les plus exposées et les plus à risque, d'être protégées. Le succès de ce programme sera notamment conditionné par les résultats des futures études in vitro, in vivo et cliniques. Ces études auront pour objectif de valider l'efficacité et l'innocuité de l'Ivermectine contre le Covid-19 pour une action prophylactique (de prévention) chez l'homme et de déterminer les doses nécessaires. A ce stade, la société n'est pas en mesure de communiquer un calendrier de ce programme et évalue plusieurs scénarii pour les développements futurs.

- Le 22 avril 2020, la société a annoncé le passage en développement préclinique réglementaire du programme **mdc-WWM** portant sur la faisabilité d'un contraceptif administré en injection sous-cutanée, basée sur sa technologie BEPO®, entièrement biorésorbable et actif pendant six mois.

- Le 23 avril 2020, la société a annoncé que l'étude clinique de Phase 2 sur le programme **mdc-CWM** (traitement de la douleur et de l'inflammation postopératoire orthopédique sans opioïde) menée aux États-Unis est terminée et que son partenaire AIC envisage de lancer directement un essai clinique de phase 3 avant la fin de l'année 2020. Le partenaire prévoit de rencontrer la FDA au cours de l'été 2020 pour confirmer sa stratégie clinique. Les résultats de l'étude de Phase 2 ne seront pas communiqués pour le moment pour des raisons stratégiques et concurrentielles.

- Le 27 mai 2020, la société a annoncé l'obtention de 10,9 M€ de financement non dilutif sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Populaire du Sud et de BNP Paribas, augmentant de ce fait la visibilité financière. Ce prêt a une maturité initiale de 12 mois au taux de 0,25% et une option d'extension de 5 ans.

NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 – Principaux généraux

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er avril au 31 mars.

4.2 – Déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe MedinCell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés de MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne en vigueur au 31 mars 2020 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes_en

- *Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er avril 2019*

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2019, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er avril 2019 :

- IFRS 16 : Contrats de location ;
- IFRIC 23 : Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ;
- Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 :
    - Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises & IFRS 11 Partenariats
    - Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat
    - Amendements à IAS 23 Coûts d'emprunt

Les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er avril 2019 sont décrits dans les Notes 4.2.a, 4.12 et 5.3 ci-après.
L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe. Notamment le groupe n'a identifié aucun impact significatif dans le cadre de la première application d'IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.

- *Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 mars 2020*

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire à ses états financiers ouverts le 1er avril 2019 :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Norme / Amendement / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée sine die*	*Suspendu*
Amendment to IFRS 3: definition of a business	01/01/2020	01/01/2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8: définition de "significatif »	01/01/2020	01/01/2020
Réforme des taux d'intérêt de référence - Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7	01/01/2020	01/01/2020
Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non current	01/01/2022	TBD
Amendment to References to the conceptual Framework of IFRS standards	01/01/2020	TBD

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.
Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du groupe MedinCell ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

4.2.a - Adoption d'IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions optionnelles offertes par la norme (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 $ et qui peuvent être utilisés séparément). L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. Pour les bailleurs en revanche, la norme reconduit l'essentiel des principes antérieurs d'IAS 17.

L'application de cette norme a notamment pour impact la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'un passif locatif au titre des contrats de location immobilière des locaux occupés par le Groupe.
Le Groupe a adopté IFRS 16 à compter du 1er avril 2019 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective simplifiée.

Du fait de cette méthode rétrospective simplifiée, l'adoption d'IFRS 16 n'a donc aucun impact sur les comptes comparatifs clos au 31 mars 2019 présentés.

Le Groupe a fait le choix de la méthode de première application rétrospective simplifiée, ce qui a entrainé l'application des principes suivants au 1er avril 2019 lors de l'adoption d'IFRS 16 :

- Comptabilisation de l'impact cumulé à la date de première application soit le 1er avril 2019 ;
- Pas de retraitement des comparatifs ;
- Application rétroactive de la nouvelle définition d'un contrat de location pour tous les contrats en cours à la date de première application ;

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- Dette de loyer (passif locatif) évaluée au 1er avril 2019 comme la somme des paiements locatifs résiduels actualisés au taux marginal d'endettement à la date de 1ère application.

De plus, lorsque des expédients pratiques étaient possibles, le Groupe a fait le choix des traitements comptables suivants qui ont été appliqués au 1er avril 2019 lors de l'adoption d'IFRS 16 :

- Utilisation de l'hindsight pour déterminer la durée de location ;
- Utilisation d'un taux marginal d'endettement compte tenu des durées des locations retenues pour un portefeuille de contrats ayant des caractéristiques similaires ;
- Evaluation pour le droit d'utilisation au même montant que les dettes de passifs locatifs, ajustées des éventuels décalages de paiement ;
- Exclusion des coûts directs initiaux dans l'évaluation de l'actif ;
- Choix de ne pas retenir l'exemption pour les locations d'une durée résiduelle de moins de 12 mois à la date de première application, qui ont donc été retraités selon IFRS 16.

Quatre contrats de location-financement existaient dans les comptes du Groupe selon l'ancienne norme IAS 17 au 31 mars 2019. Aucune transaction de cession-bail n'était intervenu par le passé dans les comptes du Groupe selon l'ancienne norme IAS 17.

Les impacts de l'adoption d'IFRS 16 au 1er avril 2019 sont les suivants sur les comptes tels qu'ils avaient été publiés au 31 mars 2019. Compte tenu de la méthode de transition retenue par le groupe, il n'y a pas d'impact sur le résultat et le tableau des flux de trésorerie à la date de transition. (voir en note 4.12 la description des principes comptables récurrents appliqués au contrats de location)

(En milliers d'€)	31/03/2019 publié selon IAS 17	Impact de l'adoption d'IFRS 16	Reclassement des contrats de location-financement IAS 17	1er avril 2019 retraité selon IFRS 16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	1 446			1 446
Immobilisations corporelles	3 318		(243)	3 075
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location	-	734	243	977
Titres mis en équivalence	12			12
Actifs financiers et autres actifs non courants	4 702			4 702
Impôts différés actifs	2 483			2 483
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	**11 962**	**734**	**-**	**12 696**
Stocks et en-cours	-			-
Clients et comptes rattachés	383			383
Actifs d'impôts exigibles	-			-
Autres actifs courants	3 580			3 580
Titres de placement financiers	772			772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 284			21 284
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	**26 020**	**-**	**-**	**26 020**
TOTAL DE L'ACTIF	**37 982**	**734**	**-**	**38 716**
PASSIF				
Capital	201			201
Primes	33 149			33 149
Réserves	(7 420)			(7 420)
Résultat net de l'exercice - part du Groupe	(19 687)			(19 687)
Capitaux propres - part du groupe	**6 243**			**6 243**
Intérêts minoritaires	-			-
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**6 243**			**6 243**
Dettes financières - non courantes	23 609		(138)	23 471
Avantages du personnel	359			359
Passifs locatifs - non courant	-	610	138	748
TOTAL DU PASSIF NON COURANT	**23 968**	**610**	**-**	**24 578**
Dettes financières - courantes	3 426		(57)	3 369
Provisions - courantes	-			-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 644			1 644
Passifs locatifs - courant	-	124	57	181
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats	-			-
Autres passifs courants	2 701			2 701
TOTAL DU PASSIF COURANT	**7 771**	**124**	**-**	**7 895**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**37 982**	**734**	**-**	**38 716**

Les droits d'utilisation nets s'élevaient à 977 K€ au 1er avril 2019 et concernaient les éléments suivants :

- Bâtiments 710 K€ relatifs aux locaux occupés à Jacou, France

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- Matériels de laboratoire 243 K€ net correspondant aux anciens contrats de location-financement qui existaient au 31 mars 2019
- Matériels divers 24 K€

Leur durée moyenne résiduelle à compter du 1er avril 2019 est d'environ 6 ans pour le bail immobilier, 4 ans pour les matériels de laboratoire et 2 ans pour les matériels divers.

Concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe a eu recours à des jugements afin de déterminer si le groupe est ou non raisonnablement certain de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable.

Le taux marginal d'endettement utilisé pour l'actualisation de la dette au 1er avril 2019 est de 0,90% pour les bâtiments, entre 1,23% et 1,43% pour les matériels de laboratoire et entre 0,60% et 0,70% pour les matériels divers. Les taux marginaux retenus à la date de transition ont été estimés à partir de simulations de taux d'endettement bancaires communiqués par les banques, et reflètent le profil de paiement des loyers et la durée retenue pour la détermination des taux correspond à la durée totale du contrat et pour des biens similaires.

Le rapprochement entre les passifs au titre des contrats de location comptabilisés au 1er avril 2019 et les engagements au titre des contrats de location simples non résiliables publiés dans l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 mars 2019, est ventilé comme suit :

Réconciliation entre les engagements hors bilan à la clôture du 31/03/2019 et la comptabilisation des droits d'utilisation au 01/04/2019	**Montant en K€**
Engagements hors bilan sur les contrats de location simple au 31 mars 2019	**416**
Contrats bénéficiant d'une exemption selon IFRS 16 (1)	(30)
Prise en compte du renouvellement raisonnablement certain du bail immobilier (2)	367
Actualisation selon la durée retenue pour IFRS 16	(19)
Dettes au titre des contrats de location au 1er avril 2019	**734**

(1) Un bail avait été signé avec la société SCI PAGENO au titre des locaux occupés par la société à compter du 1er juin 2009. Ledit bail était conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. Un avenant avait été signé le 28 mai 2018 prorogeant le bail jusqu'au 31 mai 2019, moyennant un préavis de 6 mois à observer pour toute sortie. L'engagement hors bilan au 31 mars 2019 correspondait donc aux six mois de loyers au titre du préavis, soit 30 K€. Aucun retraitement n'a été effectué au titre d'IFRS 16 au 1er avril 2019 car la durée résiduelle de ce bail était inférieure à 12 mois.

(2) Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des nouveaux locaux à compter de mi mars 2016, est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. L'engagement hors bilan au 31 mars 2019 correspondait à la somme des loyers restants à payer avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 15 mars 2022 (soit 35,5 mois). Lors de la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a déterminé qu'un renouvellement du bail jusqu'à sa dernière échéance triennale soit le 15 mars 2025 était raisonnablement certain.

4.3 – Base d'évaluation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 31 mars 2020 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;

- La trésorerie disponible au 31 mars 2020 s'élève à 12,4 M€. ; la société dispose également de 3,6 M€ de placements à long terme liés au contrat de capitalisation. Cette trésorerie disponible, les actifs financiers de placement, le chiffre d'affaires prévisionnel liés aux milestones et services rendus, le remboursement des crédits d'impôt recherche et innovation 2019 pour 3,2 M€, et le prévisionnel de dépenses permettent à la Société de poursuivre sereinement ses activités au-delà des 12 prochains mois.

- De plus, la visibilite financière est encore renforcée, car MedinCell a bénéficié de la mise en place d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) pour 10,9M€ reçu fin mai 2020. La société pourrait aussi bénéficier de la disponibilité de fonds restants de 5 M€ auprés de la Banque Européenne d'Investissement.

- La situation actuelle liée à la pandémie ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, car les mesures nécessaires ont été mises en place : révision et priorisation des dépenses, mise en place d'autres mesures pour assurer la continuité de l'activité au laboratoire et pour assurer l'avancement des projets prioritaires.

4.4 – Recours à des estimations

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- l'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions (plans de bons de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions, plans de stock-options, attributions d'actions gratuites) accordés aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exerçabilité…) (Note 5.11) ;

- l'évaluation des frais de développement qui seraient capitalisables en fonction du respect des critères d'activation (Note 4.8) ;

- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière (Note 5.13) ;

- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (Note 5.12.2) ;

- l'évaluation des impôts différés et de leur recouvrabilité (Note 6.7) ;

- l'évaluation des provisions (Notes 5.14 et 5.16).

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

4.5 – Méthode de consolidation

Les états financiers des deux filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales placées sous le contrôle du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
Lorsque les méthodes comptables appliquées par les filiales, activités conjointes, co-entreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe.

4.6 – Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle de la Société-mère. L'état de la situation financière des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture (cours en vigueur à la fin de chaque période) tandis que leur état du résultat net, autres éléments du résultat global ainsi que leur tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion » (et attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

4.7 – Conversion des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change qui en résultent sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers » et inclus dans la rubrique « résultat financier » de l'état consolidé du résultat net, à l'exception des écarts de change sur les éléments monétaires qui constituent une part de l'investissement net de l'entité dans une activité à l'étranger qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; ils seront reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

4.8 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité n'excédant pas leur durée de protection soit environ 20 ans dans l'industrie pharmaceutique. Les immobilisations incorporelles incluent également les frais de dépôt de brevet. Les amortissements pour les frais de dépôt de brevet sont activés à la date officielle de validation du dépôt par les organismes compétents.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges, sur la ligne « Frais de Recherche et Développement », dès lors qu'ils sont encourus.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement liés à la technologie BEPO® conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées.

L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement internes intervenant avant l'obtention de l'AMM, principalement composés des coûts de recherche de la faisabilité et de développement clinique sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sur la ligne « Frais de Recherche et Développement ».

Les projets qui satisferaient les critères nécessaires pour l'activation des coûts de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture et, le cas échéant, ajustées.

4.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériel de laboratoire	5 à 10 ans
Installations et agencements divers	3 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir Note « 4.10 - Dépréciations d'actifs »).

La dotation nette aux amortissements relative aux immobilisations corporelles est ventilée par destination au compte de résultat.

4.10 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

4.11 – Stocks

En conformité avec la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du "premier entré premier sorti". La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des couts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.12 – Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er avril 2019 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir en annexe relatifs aux contrats de location et requiert que les preneurs comptabilisent leurs contrats de location en vertu d'un modèle unique directement au bilan, sans distinction entre location financement et location simple.

Un contrat de location implique d'une part, la présence d'un actif identifié, et d'autre part, le contrôle par le Groupe du droit d'utilisation sur cet actif. Le contrôle du droit d'utilisation est reconnu au Groupe lorsque celui-ci peut bénéficier de la quasi-totalité des avantages procurés par l'actif pendant la durée de la location et qu'il a le droit de décider l'objectif de l'utilisation de l'actif et la manière de l'utiliser.

À la date d'entrée en vigueur du bail, le Groupe reconnaît :

- une dette (= le passif locatif), correspondant à la somme actualisée des paiements restant à effectuer depuis le début du contrat jusqu'à son terme, ces paiements comprenant les loyers fixes et, le cas échéant, les sommes à payer du fait de l'exercice d'options, les garanties de valeur résiduelle, ainsi que les loyers variables basés sur un indice, actualisée au taux d'endettement marginal du Groupe, et

- un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail (= le droit d'utilisation de l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations), évalué initialement pour le montant de la dette comptabilisée au passif. Sont ajoutés à ce montant les paiements déjà effectués par le preneur, les coûts de mise en place du bail et les frais futurs de remise en état.

Le Groupe comptabilise ensuite séparément les intérêts sur le passif locatif et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La dette de loyer, une fois évaluée initialement, est comptabilisée selon une technique proche du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Il en résulte une charge d'intérêts correspondant à l'application du taux d'actualisation initial au montant de la dette à l'ouverture de l'exercice. Les paiements effectués par le Groupe sont déduits du montant de la dette. Le droit d'utilisation est amorti et déprécié selon les dispositions respectives d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». S'agissant des amortissements, leur durée ne peut excéder celle de la location si le Groupe n'est pas appelé à devenir propriétaire de l'actif sous-jacent.

Concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe retient la période non résiliable augmentée des périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option et augmentée des périodes couvertes par une option de résiliation du bail si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option. Le Groupe a donc recours à des jugements afin d'évaluer si le Groupe raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable. Le Groupe a pour cela notamment pris en compte les pénalités (contractuelles et économiques) et valeur nette comptable résiduelle des agencements, pour estimer s'il est raisonnablement certain ou non qu'il renouvelle le contrat au-delà de la durée ferme du contrat.

Le Groupe applique les exemptions facultatives suivantes :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- exemption pour les locations de courte durée (IFRS 16.5a) pour certaines catégories d'actif ;
- exemption pour les locations d'actifs de faible valeur (IFRS 16.5b) (moins de 5.000 USD valeur à neuf) ;
- choix de ne pas séparer les composantes non-locatives car le Groupe a considéré qu'elles ne sont pas significatives.

De plus, le Groupe a fait les choix suivants dans l'application d'IFRS 16 :

- présentation au bilan du droit d'utilisation et de la dette sur des lignes distinctes (IFRS 16.47) ;
- choix de l'évaluation ultérieure du droit d'utilisation selon le modèle du coût (IFRS 16.35).

Le Groupe réévalue l'obligation locative à la survenance de certains événements (par exemple la durée du contrat de location, une variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer les paiements). Le Groupe ajuste alors le montant du passif locatif par un ajustement à l'actif du droit d'utilisation.

4.13 – Actifs financiers

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur méthode d'évaluation définie en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle de gestion économique adopté par le Groupe.

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie et placements financiers, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts, comme la trésorerie et les placements financiers, sont évalués à la « juste valeur par résultat ».

La dépréciation des actifs financiers est estimée selon une méthode basée sur les pertes attendues. Pour les actifs financiers non courant, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes.

4.14 – Titres de placement financiers

Il s'agit des titres détenus à des fins de transaction court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie tels que définis par la norme IAS 7 mais pouvant être mobilisés à court terme. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché) à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

4.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV, comptes et dépôts à terme et placements financiers, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les équivalents de trésorerie sont classés en « juste valeur par résultat » : ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires.

4.16 – Paiements fondés sur des actions

Des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, des bons de souscription d'action, des stocks options et des actions gratuites sont accordés aux dirigeants, aux employés et aux membres du Directoire et Conseil de surveillance du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel (et allouée par fonction dans l'état consolidé du résultat net) linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, en tentant compte des probabilités d'atteinte des conditions de performance le cas échéant définies par les plans.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres.

4.17 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

4.18 – Avantages du personnel

Selon la législation et les pratiques en vigueur dans les pays où la Société exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités au moment de leur départ en retraite ou encore des pensions postérieurement à leur départ. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Conformément à la norme IAS 19, l'obligation du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. L'obligation finale est ensuite actualisée.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation sont :

- le taux d'actualisation ;
- le taux d'inflation ;
- le taux attendu d'augmentation des salaires ; et
- le taux de rotation du personnel.

Les coûts des services sont comptabilisés en résultat net et alloués par fonction.

Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans la rubrique « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels proviennent des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit).

4.19 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies : une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions concernant les litiges et contentieux en cours font appel à une part importante de jugement et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

4.20 – Subventions et avances remboursable ou conditionnées

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques, ces aides sont reçues sous formes de subventions, ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal aux taux des obligations assimilables du Trésor augmentés d'une prime de risque spécifique à la société sur la durée qui correspond à la duration de remboursement des avances.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursements prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

4.21 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique et des fondations pour des programmes de recherche, de vente de licences ainsi que de ventes de polymères.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Au 31 mars 2020, la Société n'a pas de produit commercialisé.

a) <u>Revenus perçus au titre des contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique et des fondations pour des programmes de recherche et ventes de licences</u>

Les produits développés par MedinCell associent des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés à sa technologie propriétaire BEPO®. La société MedinCell étant au stade clinique, ses produits ne sont pas encore commercialisés.
Les revenus du Groupe proviennent de contrats de partenariat signés avec un nombre limité de partenaires, et permettent le développement d'un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques.
Les revenus relatifs à ces contrats sont généralement constitués :

- de paiements forfaitaires non remboursables reçus à l'origine du contrat (ou « upfront payments ») ;

- de remboursements de charges des programmes de recherche, qui sont fonction des ressources internes allouées au programme scientifique concerné, et qui sont calculés sur la base du nombre de « FTE » (Full Time Equivalent ou Equivalent Temps Plein) alloués, multipliés par un taux annuel de facturation. Ils incluent également les coûts directs de matériels, équipements et des activités sous-traitées ;

- de paiements forfaitaires non remboursables, qui deviennent acquis lors de certains événements techniques ou commerciaux (« milestones »). Ces paiements dépendent d'événements qui sont en-dehors du contrôle de la Société et qui sont incertains (décisions de poursuite du développement de la part du partenaire, obtention d'AMM, commercialisation par le partenaire, etc) ;

- de royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

Les contrats du Groupe avec ses partenaires pour le développement de ses produits comprennent généralement plusieurs obligations de performance.
En ce qui concerne les contrats de partenariat, la société applique les politiques suivantes :

Identification des Obligations de performances – Lorsqu'une licence de technologie et une prestation de développement de formulation sont promises dans un contrat, celles-ci sont traitées comme une Obligation de Performance unique. La licence et le développement ne sont en effet pas distincts au sens d'IFRS 15 car chacun des deux éléments est indispensable pour permettre au client de bénéficier des avantages de l'autre élément.

Evaluation du prix de la transaction – En application du principe du plafonnement des Contreparties Variables au montant hautement probable (IFRS 15.56), les paiements conditionnés par l'atteinte de milestones (décision du client de poursuivre les travaux de développement, succès des phases cliniques, autorisations réglementaires) sont exclus de l'estimation du Prix de la Transaction compte tenu du haut degré d'incertitude attaché à l'atteinte de ces milestones.

Même une fois que le client aura obtenu l'AMM et démarré la commercialisation du produit, les royalties assises sur les ventes de produits, de même les paiements conditionnés par l'atteinte de seuils de ventes cumulatifs, ne seront reconnus que lorsque les ventes auront été réalisées (ou les seuils de vente atteints), en application de l'exception sur les « sales-based royalties » (IFRS 15.B63).

Ne sont donc inclus dans le Prix de la Transaction (au sens d'IFRS 15) que : (i) les Upfront Fees, (ii) les Development Fees estimées, (iii) les milestone fees déjà atteints, et (iv) le moment venu, les royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

Rythme de transfert du contrôle – La licence de technologie, qui constitue un élément prédominant de l'obligation de performance, a la nature d'un « droit d'utilisation » (au sens d'IFRS 15.B56) de la

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

propriété intellectuelle de MedinCell, telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée au client. La reconnaissance du revenu n'est donc pas étalée sur la durée de la licence.

L'obligation de performance unique comprenant la licence et le développement est reconnue à l'avancement des travaux de développement, car les deux conditions requises par IFRS 15.35.c) sont remplies : (i) l'actif développé n'a pas d'usage alternatif pour MedinCell et (ii) MedinCell dispose d'un droit exécutoire au paiement des coûts encourus et d'une marge raisonnable en cas de résiliation pour convenance par le client.

La méthode de l'avancement des dépenses (coûts encourus rapportés aux coûts estimés à terminaison) est considérée comme la plus appropriée pour mesurer l'avancement.

b) Vente de polymères destinés à des études de faisabilités préliminaires, des études précliniques ou cliniques

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée (livraison ne transitant généralement pas par le Groupe) ;
- le prix est fixe et déterminable.

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété. Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires consolidé.

c) Autres produits des activités ordinaires

En conséquence et en application d'IAS 20, le crédit d'Impôt Recherche est présenté au sein des « Autres produits des activités ordinaires » de l'état consolidé du résultat net.

Le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est une incitation fiscale française destinée à renforcer les investissements en matière de recherche et développement (« R&D »). Le CIR est généralement déduit de l'impôt sur le résultat à payer, et le cas échéant, la fraction qui n'a pu être imputée à l'issue de trois exercices fiscaux est remboursée. MedinCell étant une PME au sens Européen (moins de 250 salariés et moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires), elle bénéficie du remboursement annuel du CIR sans le délai de carence de 3 ans.

Le CIR est calculé sur la base du volume de dépenses de R&D éligibles et déclarées.

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la Société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

- Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt ;
- Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités ;

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné ;

- Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

4.23 – Frais de recherche et développement

Le poste « Frais de recherche et développement » inclut les charges directement imputables aux activités de recherche et développement menés par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de ses contrats de partenariat, notamment les études de faisabilité et de développement clinique, les activités de recherche ainsi qu'au renforcement de sa propriété intellectuelle. Ces coûts comprennent essentiellement :

- les charges de personnel affectées aux programmes de recherche ;

- les frais de sous-traitance dédiés aux programmes de recherche et développement ;

- l'achat de matières premières et consommables nécessaires aux tests ;

- une quote-part de charges de structure ;

- les dotations aux amortissements et dépréciations liées aux matériels et coûts de développement activés.

Comme indiqué en note « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont constatés en charges. Les coûts de développement interne sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés lorsque les critères d'immobilisation ne sont pas remplis.

4.24 –Frais marketing et commerciaux

Cette destination comprend toutes les dépenses de marketing, de gestion et de recherche de partenariats, y compris les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées, les divers coûts externes engagés dans le cadre des opérations de marketing, analyse des marchés et du potentiel commercial des produits ou promotion du Groupe.

4.25 – Frais généraux et administratifs

Cette destination comprend toutes les dépenses administratives et de frais généraux, en ce compris les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes, au frais de recherche et développement ou au coût de marketing et commerciaux.

4.26 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

4.27 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Ils incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

4.28 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

4.29 – Impôts sur les résultats

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes, ainsi que sur les reports déficitaires fiscaux. Les différences sont temporaires lorsqu'il est prévu qu'elles s'inversent dans le futur.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où le Groupe estime, au regard des résultats fiscaux prévisionnels attendus sur les cinq prochains exercices, qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, pour y imputer ces différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables.

La détermination des actifs d'impôt différé implique une part importante de jugement et le recours à des estimations de la part de la Direction ; si les résultats fiscaux futurs s'avéraient être sensiblement différents de ceux ayant servis de base à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, le montant de ces derniers devra être révisé en conséquence (à la hausse ou à la baisse), entrainant potentiellement un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

4.30 – Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

A ce stade de développement, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principes actifs dans le corps humain et les animaux.

La ventilation du chiffre d'affaires est présentée en Note 6.1.

4.31 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions auto-détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (attribution de BSA ou BSPCE, stock-options, actions gratuites, obligations convertibles ou remboursables en actions…) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont détaillés ci-dessous :

(En milliers d'€)	31/03/2019	Mouvements de l'exercice			31/03/2020
		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	2 548	265	-	16	2 828
Immobilisations en cours et acomptes versés	7	49	(32)	(16)	8
Immobilisations incorporelles	2 556	314	(32)	-	2 838
Logiciels, brevets, licences	(1 110)	(221)	-	-	(1 331)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 110)	(221)	-	-	(1 331)
Immobilisations incorporelles nettes	**1 446**	**93**	**(32)**	**-**	**1 507**

Les acquisitions de l'exercice clos le 31 mars 2020 ne comprennent aucune immobilisation générée en interne contre 247 K€ sur l'exercice précédent.
La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle et a, à ce titre, engagé de nouveaux coûts de protection intellectuelle au cours de l'exercice. Malgré la situation induite par le Covid-19 et au regard de la nature des actifs incorporels portés par le Groupe, aucune dépreciation n'est à constater sur l'exercice.

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice précédent se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2018	Mouvements de l'exercice			31/03/2019
		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	2 270	278	-	-	2 548
Immobilisations en cours et acomptes versés	676	253	-	(922)	7
Immobilisations incorporelles	2 946	531	-	(922)	2 556
Logiciels, brevets, licences	(928)	(181)	-	-	(1 110)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(928)	(181)	-	-	(1 110)
Immobilisations incorporelles nettes	**2 018**	**350**	**-**	**(922)**	**1 446**

5.2 – Immobilisations corporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles sur l'exercice sont détaillés ci-dessous :

(En milliers d'€)	31/03/2019	Mouvements de l'exercice				31/03/2020
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	Reclassements en droits d'utilisation - 1ere application d'IFRS 16*	
Matériels de laboratoire, installations techniques	2 916	208	(77)	9	-	3 056
Installations et agencements divers	1 441	59	(231)	118	-	1 387
Matériels en location-financement	295	-	-	-	(295)	-
Matériels de bureau et informatique et autres	487	156	(23)	3	-	623
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	7	152	(3)	(130)	-	28
Immobilisations corporelles brutes	5 146	575	(334)	-	(295)	5 094
Matériels de laboratoire, installations techniques	(977)	(508)	76	-	-	(1 409)
Installations et agencements divers	(496)	(185)	231	3	-	(447)
Matériels en location-financement	(52)	-	-	-	52	-
Matériels de bureau et informatique et autres	(303)	(117)	22	(3)	-	(401)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-					-
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 828)	(810)	329	-	52	(2 257)
Immobilisations corporelles nettes	**3 318**	**(235)**	**(5)**	**-**	**(243)**	**2 837**

* Voir Note 4.2.a sur la première application d'IFRS 16.

La société a investi sur l'exercice afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- une extension du laboratoire avec réaménagement de laverie et fours/enceintes climatiques ;

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- des équipements de laboratoire (groupe de froid, spectromètre infrarouge …) ;
- l'acquisition de matériel informatique principalement liée à la sécurisation des serveurs et des données.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2020 concernent principalement un projet d'agrandissement des bureaux. Malgré la situation induite par Covid-19, aucune dépréciation n'est à comptabiliser sur l'exercice.

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice précédent se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2018	Mouvements de l'exercice			31/03/2019
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	1 795	90	(101)	1 132	2 916
Installations et agencements divers	1 416	35	-	(10)	1 441
Matériels en location-financement	236	59	-	-	295
Matériels de bureau et informatique et autres	394	90	(10)	12	487
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	211	8	-	(211)	7
Immobilisations corporelles brutes	4 052	282	(111)	922	5 146
Matériels de laboratoire, installations techniques	(749)	(315)	85	-	(977)
Installations et agencements divers	(347)	(150)	-	1	(496)
Matériels en location-financement	(22)	(30)	-	-	(52)
Matériels de bureau et informatique et autres	(209)	(99)	9	(1)	(303)
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 327)	(594)	94	-	(1 828)
Immobilisations corporelles nettes	2 725	(312)	(17)	922	3 318

Les immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2019 concernaient principalement des machines visant à permettre la filtration sous pression de quantité importante de produit fini ou de placebo.

5.3 – Contrats de location

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er avril 2019.

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur l'exercice se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	1er avril 2019 selon IFRS 16	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Frais d'installation liés aux nouveaux contrats	Dotation aux amortissements de la période	Sorties liées aux fins de contrats	31 mars 2020
Bâtiments	710	90	43	(166)	-	677
Matériels	267	314	-	(57)	-	524
Véhicules	-	18	-	(2)	-	16
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location – nets	**977**	**422**	**43**	**(225)**	**-**	**1 217**

En milliers d'euros	1er avril 2019 selon IFRS 16	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Paiements en capital sur la période	31 mars 2020	*Dont passifs locatifs courants*	*Dont passifs locatifs non courants*
Bâtiments	710	90	(148)	652	*174*	*478*
Matériels	218	314	(99)	433	*143*	*290*
Véhicules	-	18	(1)	17	*6*	*11*
Total des passifs locatifs	**928**	**422**	**(248)**	**1 102**	***323***	***779***

Les droits d'utilisation s'élèvent au 31 mars 2020 à 1 217 K€ nets et concernent les éléments suivants (en valeur nette comptable) :

- Bâtiments 677 K€ relatifs aux locaux occupés à Jacou, France

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des nouveaux locaux à compter de mi mars 2016 est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale, la prochaine possibilité de résiliation étant le 15 mars 2022.

Un contrat de location de constructions modulaires a été signé avec la société Algeco en date effet du 1er novembre 2019 pour une durée de 14 mois ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

- Matériels 524 K€

Deux contrats Z0035683 et Z0108518 ont été signés en 2017 avec NCM Groupe BNP Paribas pour des instruments d'analyse pour une durée de 5 ans. Deux contrats A1A83631 et A1B32369 ont été souscrits en 2018 avec NCM Groupe BNP Paribas pour un appareil de pompage et des micro-ondes pour une durée de 5 ans. Deux nouveaux contrats, A1F74201 et A1G07260, ont été souscrits durant l'exercice auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour un spectromètre et un système de chromatographie sur une durée de location de 4 ans. Les autres matériels en location sont peu significatifs.

Compte tenu de l'existence d'options de levée d'achat à un prix résiduel incitatif sur les locations de ces matériels, le groupe a tenu compte d'une durée d'amortissement des droits d'utilisation correspondant à la durée d'utilisation prévue du matériel (entre 7 et 10 ans) qui est donc supérieure à la durée du contrat de location.

- Véhicules 16 K€

Le 17 janvier 2020, la Société a contracté une location longue durée sur un véhicule avec la société Diac pour une durée de 3 années.

La durée moyenne résiduelle à compter du 31 mars 2020 est d'environ 4,5 ans pour les baux immobiliers, 3 ans pour le matériel et 2.75 ans pour les véhicules. Le Groupe a eu recours à des jugements afin d'évaluer si le Groupe raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable. Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des nouveaux locaux à compter de mi mars 2016 est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale, la prochaine possibilité de résiliation étant le 15 mars 2022 ; toutefois le Groupe a déterminé qu'un renouvellement du bail jusqu'à sa dernière échéance triennale soit le 15 mars 2025 était raisonnablement certain. Pour les autres contrats de location, compte tenu de l'absence de pénalités (contractuelles et économiques) significative, le Groupe a estimé n'était pas raisonnablement certain qu'il renouvelle les contrats au-delà de leur durée contractuelle.

La dotation sur droits d'utilisation sur l'exercice s'élève à 225 K€, l'amortissement en capital des passifs locatifs à 248 K€ et les intérêts financiers à 10 K€. L'annulation de la charge de location liée sur l'exercice est de 258 K€.

Aucune transaction de cession-bail n'est intervenue sur l'exercice.

Aucune convention de sous-location n'est en vigueur sur l'exercice.

Il n'existe pas de restrictions ou covenants inclus dans les contrats de location du Groupe.

Les charges comptabilisées relatives aux locations de courte durée et aux locations de courte durée aux locations d'actifs de faible valeur unitaire non retraités selon IFRS 16 s'élèvent à 91 K€ sur l'exercice. Les contrats de location souscrits par le Groupe ne comportent pas de loyers variables.

Le total des paiements au titre des contrats de location au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève donc à 349 K€.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

5.4 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente la réconciliation des acquisitions réalisées au cours des exercices présentés avec l'information présentée au sein du tableau de flux de trésorerie :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	(314)	(531)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(575)	(282)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-	-
- Acquisition de matériel en location-financement	-	59
Total Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(889)	(754)

5.5 – Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Dépôts et cautionnements versés	99	50
Contrat de liquidités - espèces	38	81
Titres de participation non consolidés	6	6
Fonds généraux - contrat de capitalisation	2 359	2 449
Obligations données en garantie - contrat de capitalisation	928	1 493
Part à plus d'un an des créances fiscales	568	622
Total des Actifs financiers et Autres actifs non courants	**3 999**	**4 702**

Ils sont principalement composés comme suit au 31 mars 2020 :

- des dépôts sur contrat de capitalisation placés en fonds généraux et en obligations, dont une partie donnée en garantie d'un emprunt, pour la part à plus d'un an (3 287 K€) (voir Note 5.8) ;
- des dépôts et cautions sur activité courante (100 K€) ;
- du contrat de liquidité espèces (38 K€) (voir Note 5.10.3) ;
- de la part du Crédit d'Impôt Recherche (524 K€), Crédit d'Impôt Innovation (28 K€) et du Crédit d'Impôt Famille (16 K€) (soit un total de 568 K€) relatifs au premier trimestre 2020, qui pourraient être encaissables au deuxième semestre 2021 ;
- des titres détenus de la Banque Populaire du Sud (6 K€).

5.6 – Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Créances clients	620	383
Factures à établir	-	-
Valeur brute	**620**	**383**
Dépréciation	-	-
Valeur nette	**620**	**383**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Au 31 mars 2020, les créances client sont principalement composées de 368 K€ de créances de royalties sur la joint-venture CM Biomaterials et de 230 K€ de paiements en attente pour des travaux de Recherche et Développement en cours.

Les créances clients non échues au 31 mars 2020 s'élèvent à 238 K€ et ont une échéance à moins de 60 jours à compter de cette date. Elles ont été totalement encaissées entre la date de clôture et la date d'arrêté des présents comptes consolidés.

5.7 – Autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres actifs courants pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Avances et acomptes sur commandes	19	107
Créances sociales	37	2
Créances fiscales	3 723	2 955
Charges constatées d'avance	590	507
Autres	16	9
Autres actifs courants bruts	**4 385**	**3 580**
Dépréciation	-	-
Autres actifs courants nets	**4 385**	**3 580**

Les créances fiscales sont principalement constituées par les créances de TVA et par les crédits d'impôt recherche/innovation et crédit d'impôt famille pour la part relative à 2019 qui seront encaissables courant 2020 (Crédit Impôt Recherche pour 3 119 K€, Crédit Impôt Innovation pour 80 K€ et Crédit impôt famille pour 65 K€).

Les charges constatées d'avance sont principalement liées à des dépenses opérationnelles courantes pour 385 K€ qui concernent la période suivante (notamment des frais de CRO, de collaborations académiques, de bases de données de marché, de voyages et d'abonnements logiciels, des honoraires), ainsi que des frais d'augmentation de capital en cours à hauteur de 205 K€.

Les créances de Crédit Impôt Recherche ont évolué comme suit :

(En milliers d'euros)	Total Créance CIR	*Dont part courante*	*Dont part non courante*
Créance au 31 mars 2018	**2 170**	***1 728***	***442***
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	2 484	*2 385*	*99*
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2017	(1 728)	*(1 728)*	-
Créance au 31 mars 2019	**2 926**	***2 385***	***541***
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	3 102	3 119	(17)
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2018	(2 385)	(2 385)	-
Créance au 31 mars 2020	**3 643**	***3 119***	***524***

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2018 au cours de l'année 2019 pour un montant de 2 385 K€. Au cours du second trimestre 2020, MedinCell a obtenu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2019 qui s'élève à 3 119 K€.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Le dispositif Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») a été supprimé en France depuis le 1er janvier 2019. Le crédit d'impôt relatif à l'année 2018 (148 K€) a été encaissé au cours de l'exercice. L'entreprise a été remboursée de toutes ses créances relatives au CICE de par son statut de PME au sens communautaire.

5.8 – Titres de placement financiers

Le tableau suivant présente le détail des titres de placement de trésorerie pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	**31/03/2020**	**31/03/2019**
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part courante	340	699
Comptes à terme	-	50
Intérêts courus non échus	12	23
Titres de placement financiers bruts	**352**	**772**
Dépréciation	-	-
Titres de placement financiers nets	**352**	**772**

Au 31 mars 2020, la Société dispose d'un placement de 3 627 K€ dans le cadre d'un contrat de capitalisation (dont 2 359 K€ placés sous forme de fonds généraux avec une rémunération d'environ 2% sans risque sur le capital, et 1 268 K€ alloués à des obligations avec une rémunération supérieure s'échelonnant de 3 à 4%, mais présentant un risque sur le capital en cas de sortie avant la fin de la période). Ce contrat de capitalisation a été donné en garantie à hauteur de 50% du capital restant dû de l'emprunt bancaire de 7 M€ souscrit en 2017. Le capital restant dû de cet emprunt au 31 mars 2020 est de 2 987 K€ contre 4 385 K€ au 31 mars 2019.

Ce contrat de capitalisation présente des échéances entre 2020 et 2022 et une possibilité de sortie à tout moment pour la partie qui n'est pas donnée en garantie du contrat d'emprunt bancaire lié au prêt de 7 M€.

Le détail du classement de ce contrat de capitalisation est le suivant :

(En milliers d'€)	**Classement comptable IFRS**	**31/03/2020**	**31/03/2019**
Contrat de capitalisation – Obligations données en garantie– part courante	Titres de placement courants	340	699
Contrat de capitalisation – Obligations données en garantie– part non courante	Actifs financiers non courants	928	1 493
Contrat de capitalisation – Fonds généraux en euros donnés en garantie - part non courante	Actifs financiers non courants	226	-
Contrat de capitalisation – part donnée en garantie		**1 494**	**2 192**
Contrat de capitalisation – Fonds généraux en euros	Actifs financiers non courants	2 133	2 449
Contrat de capitalisation - Total		**3 627**	**4 641**
dont intérêts courus et plus-value latente		*7*	*141*

5.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le tableau suivant présente la ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque exercice présenté :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Disponibilités	8 377	5 839
Comptes et dépôts à terme	4 000	15 445
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**12 377**	**21 284**
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets	**12 377**	**21 284**

Au 31 mars 2020, la Société dispose de :

- 8 377 K€ de comptes bancaires ;
- 4 000 K€ de comptes à terme (CAT) d'une maturité de 3 ans, répartis en 6 contrats à échéance commune du 25/01/2022, avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans pénalité significative.

5.10 - Capital social

5.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 mars 2020, le capital est composé de 20 134 056 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2020, les variations du capital social sont les suivantes :

- 42 748 actions nouvelles ont été créées pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE.

Au 31 mars 2019, le capital était composé de 20 091 308 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, il avait été créé 5 640 008 actions nouvelles détaillées comme suit :

- 48 290 actions nouvelles avaient été créées pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE.
- MedinCell a réalisé le 8 octobre 2018 son introduction en bourse sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris. MedinCell a levé 30 millions d'euros pour une capitalisation boursière d'environ 144,1 M€ post augmentation de capital, sur la base d'un nombre d'actions de 19 878 372 actions. Dans le cadre de cette introduction en bourse MedinCell a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 41 379,31 €, par émission de 4 137 931 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 7,25 € par action nouvelle, comprenant un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale et 7,24 € de prime de souscription. En date du 5 novembre 2018, MedinCell a annoncé la mise en œuvre partielle de la clause de sur-allocation qui génère la création de 194 946 nouvelles actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission de 7,25 € par action, soit une levée supplémentaire d'un montant de 1,4 M€. Le montant total des fonds levés lors de l'introduction en bourse s'élèvait donc à 31,4 M€.

  Lors de l'introduction en bourse, les 2 145 760 ORA d'un montant nominal historique de 7,2 M€ qui étaient en circulation ont toutes été immédiatement remboursées en actions conformément aux termes des contrats et ont ainsi donné lieu à la création de 1 258 841 actions nouvelles émises au prix de 7,25 € correspondant au cours d'introduction en bourse de l'action MedinCell, soit une juste valeur de 9 127 K€ (dont 7 330 K€ en capital social et prime d'émission et 1 797 K€ via le résultat financier et les réserves consolidés), qui correspond à l'augmentation des capitaux propres dans les comptes clos au 31 mars 2019.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital de MedinCell SA au cours des exercices présentés :

Date	Nature des opérations sur le capital	Nombre d'actions émises	Valeur nominale	Capital (en €)	Primes d'émission (en €)
Au 31 Mars 2018		**14 451 300**	**0,01 €**	**144 513,00 €**	**229 761,61 €**
	Introduction en bourse	4 137 931	0,01 €	41 379,31 €	29 958 620,44 €
	Affectation à la réserve légale				-2 995 862,00 €
	Conversion de 2 145 760 ORA	1 258 841	0,01 €	12 588,41 €	7 316 946,34 €
	Option de surallocation "Greenshoe"	194 946	0,01 €	1 949,46 €	1 411 409,04 €
	Frais - Introduction en bourse				-2 831 900,02 €
	Exercice de BSA/BSPCE	48 290	0,01 €	482,90 €	60 438,10 €
Au 31 Mars 2019		**20 091 308**	**0,01 €**	**200 913,08 €**	**33 149 413,51 €**
	Exercice de BSA/BSPCE	42 748	0,01 €	427,48 €	28 115,52 €
	Souscription de BSA 2019				10 490,00 €
Au 31 Mars 2020		**20 134 056**	**0,01 €**	**201 340,56 €**	**33 188 019,03 €**

5.10.2 – Répartition du capital

Le tableau ci-après détaille la répartition du capital de la société-mère MedinCell au 31 mars 2020 :

	Base non diluée au 31 mars 2020	
	% capital	% droits de vote
Anciens salariés et consultants et affiliés	30%	35%
Famille Nguyen	21%	25%
Flottant	15%	9%
Directoire, Conseil de surveillance	11%	13%
Crédit Mutuel Innovation	8%	7%
Seventure Partners	6%	4%
BNP Paribas Developpement	5%	3%
Salariés	4%	5%
Actions propres	0%	0%
TOTAL	**100%**	**100%**

5.10.3 – Actions auto détenues

A compter du 22 octobre 2018, la société a confié à la société KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses propres actions, contrat s'inscrivant dans le cadre d'une pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'EURONEXT Paris.
Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 K€ en espèces ont été initialement affectés au compte de liquidité.
Au 31 mars 2020, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 26 461 contre 18 555 au 31 mars 2019, ainsi que 38 K€ de liquidités contre 81 K€ de liquidités au 31 mars 2019.

5.11 – Paiements fondés sur des actions

Des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») ainsi que des bons de souscription d'actions (« BSA »), des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Stock-

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

options ») et d'actions gratuites (« AGA ») ont été attribués par la société aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires.

5.11.1 – Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) suivants :

- émission de 5 219 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant la souscription d'un maximum de 260 950 actions* jusqu'au 31 décembre 2024 et ci-après dénommée Plan 1 ;

- émission de 1 090 BSPCE le 31 août 2016, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant la souscription d'un maximum de 54 500 actions* jusqu'au 30 août 2026 et ci-après dénommée Plan 2 ;

- émission de 2 146 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant la souscription d'un maximum de 107 300 actions* jusqu'au 4 mai 2027 et ci-après dénommée Plan 3 ;

- émission de 23 000 BSPCE le 8 janvier 2018, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2017, permettant la souscription d'un maximum de 23 000 actions jusqu'au 7 janvier 2028 et ci-après dénommée Plan 4.

* Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2017, les actionnaires ont validé la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 et l'ajustement consécutif de la parité d'exercice des plans 1, 2 et 3 induit par la division de la valeur nominale des actions.

Détail des plans de BSPCE

	BSPCE Plan 1	BSPCE Plan 2	BSPCE Plan 3	BSPCE Plan 4
Date d'Assemblée Générale	9-sept.-14	10-mai-16	10-mai-16	5-juil.-17
Nombre de BSPCE autorisés par l'AG (6)	12 254	8 211	8 211	149 310
Date d'attribution	17-mars-15	31-août-16	5-mai-17	8-janv-18
Durée d'acquisition des droits	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)
Date d'expiration	16-mars-25	30-août-26	4-mai-27	7-janv.-28
Nombre d'instruments attribués	5 219	1 090	2 146	23 000
Parité Instrument / Action (1)	50	50	50	1
Prix de souscription de l'option	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix d'exercice (1)	0,24 €	0,70 €	1,24 €	5,80 €
Conditions de présence/performance	Condition de présence	Condition de présence	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Méthode d'évaluation utilisée	Black and Scholes			
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	36,00 €	35,00 €	1,24 € (2)	3,35 € (2)
Volatilité attendue (3)	60,0%	40,87% à 63,87% selon les tranches	51,3% à 74% selon les tranches	67,23% à 69,62% selon les tranches
Durée de vie moyenne de l'instrument	5 ans	5 ans	0,8 à 7,4 ans selon les tranches	1,1 à 7,3 ans selon les tranches
Taux d'actualisation (4)	0,26%	0%	0% à 0,36%	0% à 0,16%
Dividendes attendus	-	-	-	-
Juste valeur de l'option	**28,00 €**	**entre 2,32€ et 20,17€ selon les tranches**	**entre 11,32€ et 40,93€ selon les tranches**	**entre 0,58€ et 1,98€ selon les tranches (5)**

(1) Parité et prix d'exercice ajustés de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 1, 2 et 3 ;
(2) Juste valeur du sous-jacent tenant compte de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 3 et 4 ;
(3) Basé sur la volatilité historique d'entités comparables ;
(4) Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT TEC 10 ;
(5) i. Si au 30 décembre 2018, les actions de la Société ont fait l'objet d'une admission des titres aux négociations sur Euronext Paris ou un autre marché réglementé ou une autre bourse de valeurs, la valeur la plus élevée entre (x) (a) trois euros et trente-cinq centimes (3,35€) augmentés (b) des éventuels compléments de prix (tels que définis en annexe au Plan de BSPCE2017) dus au 30 décembre 2018 (soit un maximum complémentaire au titre de ces compléments de prix d'un euros et soixante-huit centimes (1,68€) et (y) 80% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction;
ii. Si au 30 décembre 2018, les actions de la Société n'ont pas fait l'objet d'une Introduction, (a) trois euros et trente-cinq centimes (3,35€) augmentés (b) des éventuels compléments de prix (tels que définis en annexe au Plan de BSPCE 2017) dus au 30 décembre 2018 (soit un maximum complémentaire au titre de ces compléments de prix d'un euro et soixante-huit centimes (1,68€)).

(6) Plafond commun avec les BSA, voir chapitre suivant.

Le tableau ci-après synthétise les BSPCE en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre de BSPCE en circulation, sachant que les plans 1 à 3 ont une parité de 1 BSPCE pour 50 actions, et le plan 4 a une parité de 1 BSPCE pour 1 action) :

BSPCE	Nb dd'instruments initialement attribués	Nb dd'instruments en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020
Plan 1 - 2014	5 219	**2 709**	-	(178)	-	**2 531**	-	(446)	(165)	**1 920**
Plan 2 - 2016	1 090	**721**	-	(96)	-	**625**	-	(73)	(2)	**550**
Plan 3 - 2016'	2 146	**1 839**	-	(222)	(44)	**1 573**	-	(148)	-	**1 425**
Plan 4 - 2017	23 000	**23 000**	-	(3 840)	(3 100)	**16 060**	-	-	(700)	**15 360**
Total	**31 455**	**28 269**	**-**	**(4 336)**	**(3 144)**	**20 789**	**-**	**(667)**	**(867)**	**19 255**

5.11.2 – Bons de souscription d'actions (BSA)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans Bons de souscription d'actions (BSA) suivants :

- émission de 6 786 BSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 339 300 actions* jusqu'au 31 décembre 2024 et ci-après dénommée Plan 1 ;

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- émission de 225 BSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 11 250 actions* jusqu'au 18 septembre 2016 et ci-après dénommée Plan 1'. Ce plan a expiré en septembre 2016 ;

- émission de 1 565 BSA, le 31 août 2016 par le Directoire, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 78 250 actions* jusqu'au 30 août 2026 et ci-après dénommée Plan 2 ;

- émission de 1 121 BSA le 5 mai 2017 par le Directoire, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 56 050 actions* jusqu'au 4 mai 2027 et ci-après dénommée Plan 3.

- émission de 10 490 BSA le 1er avril 2019 par le Directoire (sur un maximum autorisé de 18 490), autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2018, permettant l'attribution d'un maximum de 10 490 actions jusqu'au 31 mars 2029 à certains prestataires de la société et ci-après dénommée Plan 4.

* Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2017, les actionnaires ont validé la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 et l'ajustement consécutif de la parité d'exercice des plans 1, 1', 2 et 3 induit par la division de la valeur nominale des actions.

Détail des plans de BSA

	BSA Plan 1	BSA Plan 1'	BSA Plan 2	BSA Plan 3	BSA Plan 4
Date d'Assemblée Générale	9-sept.-14	9-sept.-14	10-mai-16	10-mai-16	28-juin-18
Nombre de BSA autorisés par l'AG (6)	12 254	12 254	8 211	8 211	7% du capital social
Date d'attribution	17-mars-15	27-avr.-15	31-août-16	5-mai-17	1-avr-19
Durée d'acquisition des droits	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)
Date d'expiration	6-févr.-25	18-sept.-16	30-août-26	4-mai-27	31-mar-2029
Nombre d'instruments attribués	6 786	225	1 565	1 121	10 490
Parité Instrument / Action (1)	50	50	50	50	1
Prix de souscription de l'option	1,00 €	1,20 €	3,50 €	0,12 €	1 €
Prix d'exercice (1)	0,24 €	0,24 €	0,70 €	1,24 €	6 €
Conditions de présence/performance	Condition de présence	Introduction en bourse ou opération financière	Condition de présence	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1 (5)
Méthode d'évaluation utilisée	**Black and Scholes**				
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	36,00 €	36,00 €	35,00 €	1,24 € (2)	6,14 €
Volatilité attendue (3)	60%	60%	entre 55,04% et 63,01% selon les tranches	entre 55,7% et 73,6% selon les tranches	45%
Durée de vie moyenne de l'instrument	5 ans	5 ans	5 ans	entre 1 et 7,5 ans selon les tranches	entre 0,1 et 7,5 ans selon les tranches
Taux d'actualisation (4)	0,26%	0,26%	0,00%	0% à 0,36%	0,00%
Dividendes attendus	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Juste valeur de l'option	**28,00 €**	**28,00 €**	**entre 2,20€ et 16,85€ selon les tranches**	**entre 7,59€ et 35,06€ selon les tranches**	**entre 0€ et 1,88€ selon les tranches**

(1) Parité et prix d'exercice ajustés de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 1 à 3 ;
(2) Juste valeur du sous-jacent tenant compte de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour le plan 3 ;
(3) Basé sur la volatilité historique d'entités comparables ; pour le plan 4, la volatilité se base sur une moyenne pondérée entre la volatilité historique de Medincell comptant pour 1/3 et la volatilité historique d'un benchmark de sociétés comparables comptant pour 2/3 ;
(4) Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BdF ;
(5) Pour le plan 4 : pour la tranche 1, pour tous les bénéficiaires de BSA dont la date de début de relation avec la Société est antérieure au 31/03/2018, les BSA Tranche 1 sont exerçables immédiatement à compter de la date d'attribution et dans un délai de 3 mois. Pour tous les autres bénéficiaires, les BSA tranche 1 seront exerçables à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et dans un délai maximum de 3 mois. Les tranches suivantes attribuent également 20% des instruments arrondis à l'inférieur aux dates anniversaires de la date d'attribution (deux ans pour la tranche 2, trois ans pour la tranche 3 jusqu'à 5 ans pour la tranche 5). Les tranches 2 à 5 sont attribuées sous condition de l'exercice de la tranche 1.
(6) Plafond commun avec les BSPCE pour les Assemblées Générales du 9 septembre 2014 et du 10 mai 2016 (voir chapitre précédent), et commun avec les attributions d'actions gratuites et de stock options pour l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Le tableau ci-après synthétise les BSA en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre de BSA en circulation, sachant que les plans 1 à 3 ont une parité de 1 BSA pour 50 actions et le plan 4 a une parité de 1 BSA pour 1 action) :

BSA	Nb dd'instruments initialement attribués	Nb dd'instruments en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020
Plan 1 - 2014	6 786	**1 681**	-	(18)	(157)	**1 506**		(156)		**1 350**
Plan 1' - 2014'	225	-	-			-				-
Plan 2 - 2016	1 565	**1 212**	-	(151)	(606)	**455**				**455**
Plan 3 - 2016'	1 121	**1 121**	-	(224)		**897**				**897**
Plan 4 - 2019	10 490	-				-	10 490	(1 598)		**8 892**
Total	**20 187**	**4 014**	**-**	**(393)**	**(763)**	**2 858**	**10 490**	**(1 754)**	**-**	**11 594**

5.11.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions (Stock-options)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (Stock-options) suivants :

- le 1er avril 2019, attribution d'un plan de stock-options ci-après dénommé Plan 2019 de 190.543 options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. Chaque stock-option donne droit de souscrire à une action ordinaire. La période d'acquisition est fixée à 3 mois, et sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois.
- le 31 octobre 2019, attribution d'un plan de stock-options ci-après dénommé Plan 2019B de 194 812 options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. Chaque stock-option donne droit de souscrire à une action ordinaire. La période d'acquisition est fixée à 3 mois, et sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois.
- le 31 octobre 2019, attribution d'un plan de stock-options ci-après dénommé Plan 2019Bbis de 44 900 options au bénéfice de deux bénéficiaires. Chaque stock-option donne droit de souscrire à une action ordinaire. La période d'acquisition est fixée à 5 ans, par tranche, et sous condition de présence effective.

Détail des plans de Stock-options

	Stock-options 2019	Stock-options 2019B	Stock-options 2019Bbis
Date d'Assemblée Générale	28/06/2018	28/06/2018	28/06/2018

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Nombre de stock-options autorisés par l'AG [3]	7% du capital social	7% du capital social	7% du capital social
Date d'attribution	01/04/2019	31/10/2019	31/10/2019
Fin de la période d'acquisition des droits	30/06/2019	31/01/2020	Tranche 1 : le maximum entre 31/10/2019 et 1 an après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 2 : 2 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 3 : 3 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 4 : 4 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 5 : 5 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire
Période d'exercice de l'instrument	Entre le 31/03/2024 et le 31/03/2029	Entre le 31/10/2024 et le 31/10/2029	Jusqu'au 31/10/2024
Nombre d'instruments attribués	190 543	191 264 sur le plan initial 3 642 au titre d'options supplémentaire pour un bénéficiaire	44 900
Parité Instrument / Action	1	1	1
Prix de souscription de l'instrument	-	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	6,00 €	7,00 €	7,00 €
Conditions d'acquisition	Être présent depuis plus d'un an dans la société et présence continue dans la Société du bénéficiaire en tant que salarié ou mandataire social entre le 31/03/2019 et le 30/06/2019	Etre présent depuis plus d'un an dans la société et être encore présent dans la société au moins trois mois après la date d'attribution	Que le bénéficiaire conserve sa qualité de salarié ou de mandataire social au terme de chaque tranche
Méthode d'évaluation utilisée	**Black and Scholes**		
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	6,14€	6,98€	6,98€
Volatilité attendue [1]	45%	52%	52%
Durée de vie moyenne de l'instrument (correspondant à la mi- période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan)	7.5 ans	7.5 ans	entre 2,6 et 4,5 ans selon les tranches
Taux d'actualisation [2]	0%	0%	0%
Dividendes attendus	-	-	-
Juste valeur de l'option	**2,88€**	**3,65€**	**entre 2,22€ et 2,88€ selon les tranches**

[1] Basé pour 1/3 sur la volatilité historique de l'action Medincell et pour 2/3 sur la volatilité historique d'entités comparables ;
[2] Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BDF.
[3] Plafond commun avec les attributions d'actions gratuites et de BSA pour l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Le tableau ci-après synthétise les stock-options en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre d'options en circulation, sachant que tous les plans ont une parité de 1 stock-options pour 1 action) :

Stock-options	Nb d'instruments initialement attribués	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020
Plan 2019	190 543	-				-	190 543			**190 543**
Plan 2019B	194 906	-				-	194 906			**194 906**
Plan 2019Bbis	44 900	-				-	44 900		(44 900)	-
Total	**430 349**	-	-	-	-	-	**430 349**	-	**(44 900)**	**385 449**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

5.11.4 – Attributions d'actions gratuites (AGA)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans d'attributions d'actions gratuites (AGA) suivants :

- le 1er avril 2019, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2019 de 99.960 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois, et sous condition de présence effective, ainsi que des conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces actions gratuites de performance.
- le 31 octobre 2019, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2019B de 91 392 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois, et sous condition de présence effective, ainsi que des conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces actions gratuites de performance.
- le 7 février 2020, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2019Bbis de 22 450 d'actions au bénéfice d'un bénéficiaire afin de remplacer le plan de Stock-options 2019BBis d'un des bénéficiaires initiaux. La période d'acquisition est fixée à 5 ans en 5 tranches, et sous condition de présence effective.

Détail des plans d'attributions d'actions gratuites

	Actions gratuites 2019	**Actions gratuites 2019B**	**Actions gratuites 2019Bbis**
Date d'Assemblée Générale	28/06/2018	28/06/2018	28/06/2018
Nombre d'actions gratuites autorisées par l'AG (4)	7% du capital social	7% du capital social	7% du capital social
Date d'attribution	01/04/2019	31/10/2019	07/02/2020
Date d'acquisition des actions	31/03/2020	31/10/2020	Entre le 07/02/2021 et le 07/02/2025, par tranche
Nombre d'actions attribuées	99 960	91 392	22 450
Prix de souscription de l'instrument	-	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	-	-	-
Conditions d'acquisition	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la première date anniversaire de cette dernière + conditions de performance (3)		Tranche 1 : 1 an à compter de la date d'attribution Tranche 2 : 2 ans à compter de la date d'attribution Tranche 3 : 3 ans à compter de la date d'attribution Tranche 4 : 4 ans à compter de la date d'attribution Tranche 5 : 5 ans à compter de la date d'attribution + Que le bénéficiaire conserve sa qualité de salarié ou de mandataire social au terme de chaque tranche
Méthode d'évaluation utilisée	**Monte-Carlo**		
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	6,14€	6,98€	6,62€

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Volatilité attendue [1]	45%	52%	47%
Durée de vie moyenne de l'instrument (correspondant à la mi- période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan)	-	-	-
Taux d'actualisation [2]	0%	0%	0%
Dividendes attendus	-	-	-
Juste valeur de l'insrument attribué	**6.14€ pour la tranche 1 et 2.55€ pour la tranche 2**	**6,98€ pour la tranche 1 et 3,17€ pour la tranche 2**	**6.62€**

[1] Basé pour 1/3 sur la volatilité historique de l'action Medincell et pour 2/3 sur la volatilité historique d'entité comparable ;
[2] Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BDF ;
[3] 10% des AGA attribuées constituent la tranche 1 dont 100% sont acquises à la première date d'anniversaire de la date d'attribution sous condition de présence continue, sans condition de performance attachée.
Les 90% des AGA attribuées restantes constituent la tranche 2 dont le pourcentage d'actions acquises est conditionné par l'atteinte d'un critère de performance apprécié en fonction de la moyenne des cours cotés aux 60 séances de bourse continus précédant immédiatement le troisième anniversaire de la date d'attribution rapportée à 6€ pour le plan 2019 et 7€ pour le plan 2019B. Ce rapport est appelé Quotient de Performance et :
· Si le Quotient de Performance est inférieur à 1,25, aucune des AGA de la tranche 2 n'est acquise ;
· Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,25 mais inférieur à 1,5, alors 16,67% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;
· Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,5 mais inférieur à 2,0, alors 44,44% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;
· Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 2,0, alors 100% des AGA de la tranche 2 sont acquis ;
Enfin, par dérogation à ce qui précède, l'intégralité des AGA de la tranche 2 sera acquise par anticipation si, avant le troisième anniversaire de la Date d'Attribution, la moyenne des cours cotés aux 60 séances de bourse continus est supérieure à 2 fois le cours d'attribution (la date d'acquisition étant dans ce cas réalisée à la dernière des deux dates suivantes : le premier jour ouvré suivant cette période de 60 séances de bourse ou le premier anniversaire de la date d'attribution).
[4] Plafond commun avec les attributions de stock-options et de BSA pour l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Le tableau ci-après synthétise les AGA en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre d'actions gratuites attribuées) :

AGA	Nb dd'instruments initialement attribués	Nb dd'instruments en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020
Plan 2019	99 960	-				-	99 960			**99 960**
Plan 2019B	91 392	-				-	91 392			**91 392**
Plan 2019Bbis	22 450	-				-	22 450			**22 450**
Total	**213 802**	-	-	-	-	-	**213 802**	-	-	**213 802**

5.11.5 – Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

Le tableau ci-après synthétise pour tous les instruments en circulation présentées ci-avant, les mouvements, au cours des exercices présentés :

Synthèse des plans	Nb dd'instruments initialement attribués	Nb dd'instruments en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020
BSPCE	31 455	**28 269**	-	(4 336)	(3 144)	**20 789**	-	(667)	(867)	**19 255**
BSA	20 187	**4 014**	-	(393)	(763)	**2 858**	10 490	(1 754)	-	**11 594**
Stock-options	430 349	-	-	-	-	-	430 349	-	(44 900)	**385 449**
AGA	213 802	-	-	-	-	-	213 802	-	-	**213 802**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Total	**695 699**	**32 283**	**-**	**(4 729)**	**(3 907)**	**23 647**	**654 547**	**(2 421)**	**(45 767)**	**630 006**

Les charges sont reconnues dans les états financiers au titre d'IFRS 2 « Paiements en actions » au cours des différents exercices au titre de l'ensemble des plans décrits ci-dessus se décomposent comme suit, tenant compte du nombre initial d'instrument attribué sous déduction des annulations et caducités intervenues depuis l'attribution ou estimées probables avant la fin de la période d'acquisition:

(En milliers d'€)		**31/03/2015**	**31/03/2016**	**31/03/2017**	**31/03/2018**	**31/03/2019**	**31/03/2020**	**31/03/2021**	**31/03/2022**	**31/03/2023**	**31/03/2024**	**31/03/2025**	**Total**
BSPCE	Plans 2014 à 2017	4	53	31	47	42	22	9	4	1			**213**
BSA	Plans 2014 à 2016'	4	17	18	23	15	9	3	2				**91**
Stock-options	Plan 4 - 2019						6	6	3	2	1		**18**
	Plan 2019						540						**540**
	Plan 2019B						662	20					**682**
AGA	Plan 2019Bbis						22	19	10	5	1		**57**
	Plan 2019						269						**269**
	Plan 2019B						123	172					**295**
	Plan 2019Bbis						7	45	25	15	8	3	**103**
	Total	**8**	**70**	**49**	**70**	**57**	**1 660**	**274**	**44**	**23**	**10**	**3**	**2 268**

La charge totale cumulée au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 1 660 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 contre 57 K€ sur l'exercice précédent. Elle a été reconnue en totalité dans le compte de résultat en charges de personnel et a été allouée comme suit au sein des charges opérationnelles :

	31 Mars 2020				**31 Mars 2019**			
(En milliers d'€)	R&D	M&C	G&A	**Total**	R&D	M&C	G&A	**Total**
BSPCE	17	2	3	**22**	30	4	8	**42**
BSA	11	1	3	**15**	11	1	3	**15**
Stock-options	841	113	270	**1 224**	-	-	-	-
AGA	295	27	77	**399**	-	-	-	-
Total	**1 164**	**143**	**353**	**1 660**	**41**	**5**	**11**	**57**

R&D : Frais de Recherche et développement *M&C : Frais commerciaux et marketing* *G&A : Frais généraux et administratifs*

5.12 – Dettes financières

Au 31 mars 2020, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'emprunts bancaires, d'un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que d'un emprunt obligataire avec un partenaire industriel majeur.

Pour financer son développement, la société a bénéficié sur l'exercice clos le 31 mars 2020 du tirage de la seconde tranche pour 7,5 M€ dans le cadre de l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI »). Pour financer la formulation et le développement de produits internes, la société avait contractualisé le 22 mars 2018 un emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€. La première tranche avait été tirée sur le 25 juin 2018 pour un montant de 7,5 M€ (soit 7 425 K€ nets de frais). Le tirage des tranches suivantes est soumis à certaines conditions liées à l'activité du Groupe et au renforcement des fonds propres de la Société. L'Introduction en Bourse réalisée en octobre 2018 a permis de lever la condition relative au renforcement des fonds propres nécessaire aux tirages des tranches suivantes. Suite à l'atteinte de certaines conditions liées à l'activité, la seconde tranche de 7,5 M€ a été tirée le 19 juillet 2019. La dernière tranche de 5 M€ de l'emprunt BEI restant à tirer est notamment conditionnée à l'avancement de nouveaux accords de collaboration, l'Introduction en Bourse réalisée en octobre 2018 ayant permis de lever la condition relative au renforcement des fonds propres nécessaire aux tirages.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Le remboursement du capital doit intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts de type Cash Interest sont payés annuellement par MedinCell S.A. Les intérêts de type Capitalized Interest seront payés au moment du remboursement du capital. En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement par MedinCell, la société devra verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée aux paiements d'étapes et à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés. Les remboursements pourront donc excéder le montant nominal encaissé, mais en l'absence d'estimation fiable des montants à reverser, aucun montant complémentaire n'a été comptabilisé. A chaque clôture, MedinCell estime les éléments variables qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte des hypothèses les plus probables tant en terme d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que de cadencement de ces derniers dans le temps. Dans ce cas, le coût amorti de la dette serait modifié en actualisant les nouveaux flux de paiements estimés au taux d'intérêt effectif d'origine ce qui entrainerait la comptabilisation d'un impact immédiat en résultat (méthode du « catch-up »).

Le 5 mars 2020, la Société a bénéficié de l'obtention d'une avance remboursable de la Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont été encaissés sur l'exercice. Cette avance remboursable est accordée pour une période maximale de 7 ans. Les remboursements du capital débuteront à partir du 1er juillet 2021. Les remboursements s'effectuent sur une durée maximale de 5 ans par échéances trimestrielles de 75 K€.

Le 24 avril 2019, MedinCell a remboursé intégralement, en capital et intérêts, son emprunt contracté en octobre 2010 pour 1 M$. Ce prêt avait été consenti à la société pour acheter le droit d'utilisation de plusieurs molécules. Le prêt était remboursable au plus court de la date d'entrée en bourse et du dixième anniversaire du prêt.

5.12.1 – Variation des dettes financières

Le tableau suivant présente les variations des dettes financières non courantes et courantes nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)		Mouvements de l'exercice							
	31/03/2019	Augmentations	Remboursements	Reclassements en passifs locatis - 1ère application d'IFRS 16 *	Reclassements non courant/courant	Intérêts capitalisés	Variation des intérêts courus	(Actualisation)/ Désactualisation	31/03/2020

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Emprunt BPI PTZI	313	-	-	-	(47)	-	-	-	266
Prêt pour l'innovation	10	-	-	-	(5)	-	-	-	5
Emprunt bancaires	266	-	-	-	(68)	-	-	-	198
PTZI (Lab 2016)	177	-	-	-	(15)	-	-	-	162
PIFEI Lab 2016	200	-	-	-	(40)	-	-	-	160
PTZI (IDEFIX)	448	-	-	-	(29)	-	-	-	419
Avance remboursable Contrat Croissance		900	-	-	-	-	-	(13)	887
Emprunt obligataire – Teva	9 387	-	(220)	-	-	-	-	7	9 174
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés Teva	1 976	-	(46)	-	-	-	-	-	1 930
Emprunt innove +	2 965	-	-	-	(671)	-	-	-	2 294
Dettes sur contrats de location-financement	138	-	-	(138)	-	-	-	-	-
Emprunt BEI	7 437	7 500	-	-	-	-	-	15	14 952
Emprunt BEI - intérêts capitalisés	292	-	-	-	-	542	-	-	834
Dettes financières - non courantes	**23 609**	**8 400**	**(266)**	**(138)**	**(875)**	**542**	**-**	**9**	**31 281**
Avance BPI 'A1206003 J'	38	-	(40)	-	-	-	-	2	-
Avance BPI 'A1311013 J'	2	-	(9)	-	-	-	-	7	-
Prêt en dollars	1 022	-	(1 022)	-	-	-	-	-	-
Emprunt innovation BPS '	19	-	(19)	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI PTZI	169	-	(135)	-	47	-	-	43	124
Prêt pour l'innovation	10	-	(7)	-	5	-	-	-	8
Emprunt bancaires	119	-	(121)	-	68	-	-	-	66
PTZI (Lab 2016)	69	-	(56)	-	15	-	-	21	49
PIFEI Lab 2016	80	-	(60)	-	40	-	-	-	60
PTZI (IDEFIX)	129	-	(92)	-	29	-	-	15	81
Avance remboursable Contrat Croissance	-	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
Intérêts courus sur emprunt obligataire	190	-	-	-	-	-	(5)	-	185
Emprunt innove +	1 398	-	(1 398)	-	671	-	-	-	671
Dettes sur contrats de location-financement	57	-	-	(57)	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunt BEI	116	-	-	-	-	103	-	-	219
Intérêts courus sur emprunts	8	-	-	-	-	(4)	-	-	4
Dettes financières - courantes	**3 426**	**-**	**(2 959)**	**(57)**	**875**	**99**	**(5)**	**76**	**1 455**
Total des dettes financières	**27 035**	**8 400**	**(3 225)**	**(195)**	**-**	**641**	**(5)**	**85**	**32 736**
Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)	(50)								-
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	(21 284)								(12 377)
Contrat de capitalisation	(4 641)								(3 627)
Endettement Net	**1 060**								**16 732**

***** Voir Note 5.3 sur la première application d'IFRS 16.Les variations des dettes financières au cours de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019 se détaillaient comme suit :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

(En milliers d'€)	31/03/2018	Mouvements de l'exercice											31/03/2019
		Augmentations	Remboursements	Conversion en actions	Nouveaux contrats de location-financement souscrits	Retour à meilleure fortune	Reclassements non courant/courant	Intérêts capitalisés	Ecarts de conversion	Variation des intérêts courus	(Actualisation)/ Désactualisation	Variation de juste valeur	
Avance BPI 'A1206003 J'	39	-	-	-	-		(39)	-	-		-		-
Avance BPI 'A1311013 J'	3	-	-	-	-		(5)	-	-		2		-
Prêt en dollars	918	-	-	-	-		(1 022)	-	104		-		-
Emprunt innovation BPS '	19	-	-	-	-		(19)	-	-		-		-
Emprunt BPI PTZI	484	-	-	-	-		(187)	-	-		16		313
Prêt pour l'innovation	20	-	-	-	-		(10)	-	-		-		10
Emprunt bancaires	387	-	-	-	-		(121)	-	-		-		266
PTZI (Lab 2016)	247	-	-	-	-		(78)	-	-		8		177
PIFEI Lab 2016	280	-	-	-	-		(80)	-	-				200
PTZI (IDEFIX)	563	-	-	-	-		(129)	-	-		14		448
Emprunt obligataire	17 029	-		(610)	-		(5 053)	(616)	-		20	593	11 363
Emprunt obligataire remboursable en actions (ORA)	4 200	-	-	-	-		(4 200)	-	-		-	-	-
Emprunt innove +	4 356	-	-	-	-		(1 398)	-	-		7		2 965
Dettes sur contrats de location-financement	147	-	-	-	59		(68)	-	-		-		138
Emprunt BEI	-	7 425	-	-	-		-	291	-		13		7 729
Dettes financières - non courantes	28 692	7 425	-	(610)	59	-	(12 409)	(325)	104	-	80	593	23 609
Avance BPI 'A1005029 J'	208	-	(222)	-	-		-	-	-		19		5
Avance BPI 'A1206003 J'	149	-	(155)	-	-		39	-	-				33
Avance BPI 'A1311013 J'	32	-	(35)	-	-		5	-	-				2
Prêt en dollars	-	-	-	-	-		1 022	-			-		1 022
Emprunt innovation BPS '	58	-	(58)	-	-		19	-	-		-		19
Emprunt BPI PTZI	162	-	(180)	-	-		187	-	-		-		169
Prêt pour l'innovation	10	-	(10)	-	-		10	-	-		-		10
Emprunt bancaires	119		(121)	-	-		121	-	-		-		119
PTZI (Lab 2016)	66	-	(75)	-	-		78	-	-		-		69
PIFEI Lab 2016	80	-	(80)	-	-		80	-	-		-		80
PTZI (IDEFIX)	-	-	-	-	-		129	-	-		-		129
Emprunt obligataire	-	-	-	(5 053)	-		5 053	-	-	190	-		190
Emprunt obligataire remboursable en actions (ORA)	-	3 198		(9 127)	-		4 200	-	-	142		1 587	-
Emprunt innove +	1 375	-	(1 375)		-		1 398	-	-				1 398
Dettes sur contrats de location-financement	46	-	(57)		-		68	-	-		-	-	57
Emprunt BEI	-	-	-	-	-		-	-	-	116	-		116
Intérêts courus emprunts	-		-		-		-	-	-	8	-	-	8
Dettes financières - courantes	2 305	3 198	(2 368)	(14 180)	-	-	12 409	-	-	456	19	1 587	3 426
Total des dettes financières	30 997	10 623	(2 368)	(14 790)	59	-	-	(325)	104	456	99	2 180	27 035
Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)	(50)												(50)
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	(8 791)												(21 284)
Contrat de capitalisation	(4 648)												(4 641)
Endettement Net	17 508												1 060

5.12.2 – Détail et échéancier des dettes financières

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu un report de 6 mois des échéances d'emprunt auprès des établissements de crédit. Parmi ces établissements, l'un d'eux a appliqué une rétroactivité du report au 1er mars 2020. Un report d'échéances de 6 mois a également été appliqué à l'initiative de la Banque Publique d'Investissement, différant ainsi les prélèvements initialement prévus fin mars 2020. Ces reports d'échéances sont reflétés dans les échéanciers présentés ci-après.

Les échéances des dettes financières se détaillent comme suit au 31 mars 2020 :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Nom	Date d'octroi	Montant obtenu	Taux d'intérêt du contrat	Taux d'intérêt effectif	31/03/2020	< 31 Mars 2021	< 31 Mars 2022	< 31 Mars 2023	< 31 Mars 2024	< 31 Mars 2025
Emprunt BPI PTZI	12-août-14	900 000	0,00%	2,52%	390	124	176	90		
Prêt pour l'innovation	17-avr.-14	50 000	5,47%	6,25%	13	8	5			
PTZI (Lab 2016)	1-juil.-15	375 000	0,00%	3,68%	211	49	68	75	19	
PIFEI LAB 2016	21-juil.-15	400 000	3,37%	4,24%	220	60	80	80		
PTZI (IDEFIX)	12-avr.-16	614 000	0,00%	2,29%	500	81	115	120	123	61
Emprunt innove +	28-mars-17	7 000 000	1,65%	2,10%	2 965	671	1 425	869		
Emprunt BEI	juin 2018 & juillet 2019	15 000 000	6,00%	6,00%	16 005	219	(15)	(15)	8 161	7 655
Emprunt obligataire	25-avr.-16	15 000 000	Euribor + 10%	Euribor + 10%	11 289	185	(7)	(7)	11 118	
Emprunt bancaires	fev et avril 2016	700 000	1.60 et 1.70%	2.43 et 2.46%	264	66	105	52	41	
Avances remboursable Contrat Croissance	5-mars-20	900 000	0,00%	1,40%	875	(12)	292	295	300	
Intérêts courus emprunts					4	4				
Total des dettes financières					**32 736**	**1 455**	**2 244**	**1 559**	**19 762**	**7 716**

Les dettes financières se détaillent comme suit au 31 mars 2020 :

- Avance BPI 'A1206003 J' : le projet, financé par la région et la BPI sous forme d'avances conditionnées, a pour objectif de développer sa plateforme technologique sur la formulation des protéines et anticorps. Le remboursement de la dernière échéance est intervenu sur l'exercice clos le 31 mars 2020.

- Avance BPI 'A1311013 J' : le projet, financé par la BPI sous forme d'avances conditionnées, a pour objectif de développer sa plateforme technologique sur le champ d'application du Syndrome d'immunodéficience acquise. Le remboursement de la dernière échéance est intervenu sur l'exercice clos le 31 mars 2020.

- Prêt en dollars : le prêt a été consenti à la société pour acheter le droit d'utilisation de plusieurs molécules. Le prêt était remboursable au plus court de la date d'entrée en bourse et du dixième anniversaire du prêt. Il a été totalement remboursé le 24 avril 2019.

- Emprunt BPI PTZI : le prêt consenti par la BPI à un taux zéro, pour développer une formulation à délivrance contrôlée sur une longue durée dans le champ des antipsychotique.

- Prêt pour l'innovation PPI : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer son plan commercial suite au succès de projet « BPI 'A1005029 J' ».

- Prêt à taux 0% pour l'innovation PTZI Lab 2016 : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer son projet sur la caractérisation automatique des modèles in-vivo.

- Prêt à taux 0% PIFEI Lab 2016 : ce prêt concerne également le projet de caractérisation automatique des modèles in-vivo.

- Emprunt PTZI (IDEFIX) : le prêt consenti par la BPI à un taux zéro, concerne la formulation d'un gel polymère permettant la délivrance contrôlée de protéines biothérapeuthiques.

- Avance remboursable de la Région Occitanie dans le cadre d'un Contrat Croissance.

- Prêt à la consommation BNP : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer l'agencement et l'équipement du nouveau bâtiment.

- Prêt à la consommation BPS : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer les investissements.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

- Emprunt obligataire 15 M€ : le prêt accordé vise à permettre à la Société d'accélérer sa croissance (voir détails ci-après).

- Prêt bancaire 7 000 K€ sur 5 ans garanti au premier tirage à hauteur de 50% par l'Union européenne et à 50% par MedinCell sur le capital restant dû via le contrat de capitalisation.

- Emprunt BEI : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer la formulation et le développement de produits internes.

5.12.3 - Emprunt obligataire (15 M€) de juillet 2016

Pour financer son développement, la société a émis le 25 juillet 2016 un emprunt obligataire non convertible sur 7 ans pour un montant total de 15 M€ auprès d'un partenaire majeur de la société. Il existe un contrat en cours avec ce partenaire pour rendre des services liés à la recherche de formulation de certains produits, ainsi que l'atteinte de certaines étapes dans le développement, l'obtention de milestones lors de commercialisation et royalties pour les produits en collaboration.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Cet emprunt obligataire porte intérêts au taux EURIBOR 6 mois + 10%. Les intérêts seront payés tous les 6 mois avec prise en compte d'un différé de paiement initial de 24 mois au cours duquel les intérêts seront capitalisés. Ces intérêts capitalisés porteront eux-mêmes intérêts au bout de 12 mois.

Cet emprunt est contractuellement remboursable en 3 échéances comme suit, en excluant les intérêts capitalisés :

- un montant minimum nominal de 2,5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2021 ;

- un montant minimum nominal agrégé avec le remboursement effectué en 2021 de 5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2022 ; et

- un montant correspondant au montant nominal restant à rembourser (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2023.

La Société a cependant la faculté de le rembourser par anticipation sans pénalité. Si ce remboursement s'effectue en partie, le montant remboursé au titre de cette partie ne pourra être inférieur à 500 K€ et s'il est supérieur, il devra être un multiple de 250 K€. Sous certaines conditions définies contractuellement MedinCell peut être également contraint de rembourser cet emprunt par anticipation. Il n'existe aucun élément déclencheur d'un remboursement par anticipation à la clôture de l'exercice.
Cet emprunt obligataire est assorti d'engagements octroyés par MedinCell auprés du souscripteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce ;

- un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par le souscripteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, MedinCell a réalisé un remboursement anticipé de 220 K€ par anticipation suite à l'atteinte de milestones, conformément aux modalités du contrat d'emprunt obligataire.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

5.12.4 – Avances conditionnées

Le capital restant dû contractuellement (hors effet de l'actualisation) sur les avances conditionnées se détaille comme suit :

(En milliers d'€)	Avance remboursable Contrat Croissance REGION 19015352	BPI A1206003 J	BPI A1311013 J	Total
Montant à l'ouverture de l'exercice	**-**	40	8	**48**
Versements obtenus	**900**	-	-	**900**
Remboursements effectués	**-**	(40)	(8)	**(49)**
Abandons consentis de la part de l'organisme	**-**	**-**	**-**	**-**
Montant à la clôture de l'exercice	**900**	**-**	**-**	**900**

Objet	Contrat Croissance Région	Développement plateforme - Bepo	R&D International
Avec ou sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%

La probabilité de remboursement des avances est fournie, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial.
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet.
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

Échéancier de remboursement des avances conditionnées (en milliers d'€) :

Avances conditionnées	Avance remboursable Contrat Croissance REGION
Montant à la clôture de l'exercice	**900**
Remboursements selon la convention :	
Inférieurs à 1 an	-
Entre 1 et 2 ans	300
Entre 2 et 3 ans	300
Au-delà de 3 ans	300
Probabilité de remboursement	**100%**
Remboursements selon la probabilité de succès :	
Inférieurs à 1 an	-
Entre 1 et 2 ans	300
Entre 2 et 3 ans	300
Au-delà de 3 ans	300

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

5.13 – Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de MedinCell SA ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif des comptes consolidés.

Le rapprochement entre les variations de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies de la situation financière consolidé et la charge comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net pour les exercices présentés est illustré dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	**31/03/2020**	**31/03/2019**
Valeur actuelle de l'engagement retraite début d'exercice	**359**	**277**
Coût des services rendus	130	96
Coût financier	5	4
Reprise ruptures conventionnelles et licenciements	(29)	(37)
Pertes (gains) actuariels	(67)	19
Prestations versées	-	-
Variation de périmètre	-	-
Valeur actuelle de l'engagement retraite fin d'exercice	**398**	**359**

(En milliers d'€)	**31/03/2020**	**31/03/2019**
Coût des services rendus	130	96
Coût financier	5	4
Reprise ruptures conventionnelles	(29)	(37)
Pertes (gains) actuariels	(67)	19
Prestations versées	-	-
Charge comptabilisée au titre des régimes à prestations définies	**39**	**82**
Dont :		
Autres éléments du résultat global	(67)	19
Frais de recherche et développement	73	42
Frais marketing et commerciaux	9	5
Frais généraux et administratifs	19	11
Produits et charges financiers	5	4

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite à prestations définies sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	**31 Mars 2020**	**31 Mars 2019**
Convention collective	Chimie industries	Chimie industries
Age de départ en retraite	Départ à taux plein Réforme 2013	Départ à taux plein Réforme 2013
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	1,20%	1,46%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	3,00%
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour de 1,94%.	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour de 1,94%.
	INSEE TH TF 2011-2013	INSEE TH TF 2011-2013

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Table de mortalité Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales

5.14 – Autres passifs non courants et provisions non courantes

Les autres passifs non courants au 31 mars 2020 sont constitués des produits constatés d'avance à hauteur de 4 205 K€, dont 4 120 K€ liés à la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception et de prévention du VIH avec la Fondation Bill & Melinda Gates, et 85 K€ au titre des produits constatés d'avance sur subventions.

Ils étaient nuls au 31 mars 2019.

5.15 Dettes fournisseurs

Le tableau suivant présente la ventilation des dettes fournisseurs pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Dettes fournisseurs	1 978	1 054
Factures non parvenues	1 158	590
Total Dettes fournisseurs	**3 136**	**1 644**

L'augmentation des dettes fournisseurs se justifie principalement par des frais plus conséquents en matière d'études in vivo, et l'engagement d'honoraires sur un projet d'augmentation de capital.

5.16 – Autres passifs courants et provisions courantes

5.16.1 – Provisions courantes

Les provisions pour risques et charges courantes s'élèvent à 99 K€ 31 mars 2020 et sont liées principalement à de potentielles indemnités salariales à verser.

5.16.2 - Autres passifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation des autres passifs courants pour les exercices présentés :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Clients créditeurs	21	-
Dettes sociales	948	1 303
Dettes fiscales	104	129
Dettes diverses	112	3
Produits constatés d'avance - part à moins d'un an	404	1 267
Autres passifs courants	**1 589**	**2 701**

Les dettes sociales sont principalement composées des provisions pour congés payés et des dettes envers les organismes sociaux. Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu des reports d'échéances de 3 mois auprès de certains organismes sociaux. Les dettes envers les organismes sociaux sont donc constituées au 31 mars 2020 d'échéances des mois de février, mars, et du trimestre civil.

Les produits constatés d'avance part courante s'élèvent à 404 K€ au 31 mars 2020 contre 1 267 K€ au 31 mars 2019 et s'expliquent notamment par la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception et de prévention du VIH avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour 362 K€, et 42 K€ au titre des produits constatés d'avance sur subventions.

Les dettes diverses sont notamment constituées à hauteur de 55 K€ de jetons de présence.

5.17 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices présentés :

5.17.1 – Actifs financiers

	31/03/2020			
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Dont prêts et créances	Dont actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers non courants	3 430	99	3 331	3 430
Clients et comptes rattachés	620	620	-	620
Actifs financiers courants	35	35	-	35
Titres de placement financiers	352	-	352	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 377	-	12 377	12 377
Total	16 814	754	16 060	16 814

	31/03/2019			
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Dont prêts et créances	Dont actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers non courants	4 079	50	4 029	4 079
Clients et comptes rattachés	383	383	-	383
Actifs financiers courants	116	116	-	116
Titres de placement financiers	772	-	772	772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 284	-	21 284	21 284
Total	26 634	549	26 085	26 634

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

5.17.2 – Passifs financiers

	31/03/2020			
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Dont passifs au coût amorti	Dont passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	32 736	32 736	-	32 736
Passifs locatifs	1 102	1 102	-	1 102
Fournisseurs et comptes rattachés	3 136	3 136	-	3 136
Autres passifs financiers courants	133	133	-	133
Total	**37 107**	**37 107**	**-**	**37 107**

	31/03/2019			
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Dont passifs au coût amorti	Dont passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	27 035	27 035	-	27 035
Passifs locatifs	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 644	1 644	-	1 644
Autres passifs financiers courants	3	3	-	3
Total	**28 682**	**28 682**	**-**	**28 682**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires du Groupe au titre des exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Chiffre d'affaires	2 852	1 443
- Produits perçus au titre des prestations de développement	1 520	1 375
- Licences, Milestones, Royalties	1 332	-
- Produits liés à la vente de polymères	-	68
Autres produits de l'activité ordinaire	3 148	2 605
- Crédit impôt recherche	3 148	2 605
Total Produits des activités ordinaires	**6 000**	**4 047**

Le chiffre d'affaires sur l'exercice correspond à des prestations de développement pour 1,5 M€ et à des milestones franchis à hauteur de 1,3 M€.
La totalité du chiffre d'affaires pour les deux exercices a été réalisée hors de France.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2020, le principal client, un partenaire israélien, représente 47% du chiffre d'affaires du Groupe, le second, la Fondation Bill et Melinda Gates basée aux Etats-Unis, représente 45% du chiffre d'affaires du Groupe. Sur l'exercice clos au 31 mars 2019, 93% du chiffre d'affaires était réalisé avec la Fondation Bill et Melinda Gates et 7% avec le partenaire israélien.
Les revenus de l'exercice issus de prestations de services sont relatifs aux activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. Dans le cadre de la collaboration conclue avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement et le développement d'un produit préventif contre le VIH, le revenu issu de ce contrat de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable.
Sur l'exercice clos le 31 mars 2020, la société a constaté 1 332 K€ de revenus liés au franchissement de nouvelles étapes (milestones) pour les programmes en partenariat avec le partenaire israélien. Aucun revenu de ce type n'avait été constaté sur l'exercice précédent.
La vente de polymères concernait les ventes faites par CM Biomaterials B.V. aux partenaires pharmaceutiques pour la mise en œuvre des études (pré) cliniques. Cette société étant désormais mise en équivalence depuis le 27 août 2018 (voir Note 10), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis cette date, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

Au titre des obligations de performance restant à exécuter au 31 mars 2020, un montant de 4 482 K€ relatif au contrat de collaboration avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement et le développement d'un produit préventif contre le VIH, est comptabilisé en produit constaté d'avance à la clôture. Le Groupe attend des Milestones concernant les contrats en cours. Ces milestones sont exclus du montant du carnet de commandes par le caractère incertain des échéances futures.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des créances clients et des actifs sur contrats (factures à établir) sont présentés en Note 5.6.

Les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant des contrats conclus avec des clients sont présentés en Note 5.14 (produits constatés d'avance part non courante) et 5.16.2 (produits constatés d'avance part courante, et clients créditeurs).

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice qui étaient inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de l'exercice s'élèvent à 1 267 K€.

6.2 – Nature des dépenses allouées par fonction

6.2.1 – Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais de recherche et développement » :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Charges de personnel	(8 294)	(5 711)
*- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions**	*(7 130)*	*(5 670)*
- Paiements fondés sur des actions	*(1 164)*	*(41)*
Autres charges opérationnelles décaissées	(7 916)	(5 545)
- Sous-traitance études et prestations de services	*(5 205)*	*(2 753)*
- Matières Premières et consommations	*(969)*	*(930)*
- Honoraires et conseil	*(1 098)*	*(912)*
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	*(356)*	*(450)*
- Autres impôts et taxes	*(7)*	*(283)*
- Subventions	*45*	*75*
- Voyages et déplacements & Transports	*(259)*	*(292)*
- Divers	*(67)*	*-*
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(1 004)	(644)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	*(1 004)*	*(644)*
Total Frais de recherche et développement	**(17 214)**	**(11 900)**
** dont part CICE :*	*-*	*84*

L'augmentation des frais de recherche et développement provient principalement de l'augmentation des charges liés à l'évolution dans des étapes plus avancées des produits internes à la société, ainsi que l'augmentation du nombre des produits dans le pipeline. Afin de faire avancer les differents projets, MedinCell soustraite des activités auprès des CRO et a aussi engagé des activités pour la production des lots dans le cadre de la phase preclinique du produit mdc-CMV. La hausse des frais de personnel R&D est liée à la mise en place des plans d'attributions gratuites d'actions et stock-options, ainsi qu'au renforcement des effectifs pour soutenir le developpment de ces produits.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

6.2.2 – Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais marketing et commerciaux » :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Charges de personnel	(1 368)	(1 334)
*- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions**	*(225)*	*(1 329)*
- Paiements fondés sur des actions	*(143)*	*(5)*
Autres charges opérationnelles décaissées	(967)	(1 326)
- Sous-traitance études et prestations de services	*-*	*(747)*
- Voyages et déplacements, salons, documentations	*(476)*	*(318)*
- Honoraires et conseil	*(425)*	*(208)*
- Loyers et coûts associés, Assurances, Frais postaux	*(59)*	*(39)*
- Autres	*(7)*	*(14)*
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(27)	(15)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	*(27)*	*(15)*
Total Frais marketing et commerciaux	**(2 362)**	**(2 676)**
** dont part CICE :*	*-*	*2*

Les charges de personnel incluses dans les frais marketing et commerciaux ont augmenté sur la période avec le renforcement des équipes, en contrôlant les dépenses engagées avec des consultants externes notamment dans les études médicales et de marché de nouveaux produits, réduisant ainsi significativement ces charges .

6.2.3 – Nature des charges incluses dans les Frais généraux et administratifs

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais généraux et administratifs » :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Charges de personnel	(2 982)	(2 293)
*- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions**	*(2 629)*	*(2 282)*
- Paiements fondés sur des actions	*(353)*	*(11)*
Autres charges opérationnelles décaissées	(2 443)	(2 490)
- Sous-traitance études et prestations de services	*(177)*	*(123)*
- Honoraires et conseil	*(1 255)*	*(1 447)*
- Voyages et déplacements	*(273)*	*(379)*
- Autres impôts et taxes	*(188)*	*-*
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	*(503)*	*(453)*
- Subvention	*-*	*4*
- Crédit d'impôt famille	*62*	*-*
- Autres	*(109)*	*(93)*
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(174)	(115)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	*(174)*	*(115)*
Total Frais généraux et administratifs	**(5 599)**	**(4 899)**
** dont part CICE :*	*-*	*45*

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

L'augmentation des frais généraux et administratifs est liée principalement au renforcement des équipes pour soutenir la croissance de l'entreprise, aux charges relatives aux plans d'actions gratuites et de stock options et à l'accroissement des activités de communication et de relations investisseurs.

6.2.4 – Coût des produits et des services vendus

Le coût des produits et services vendus était composé pour 79 K€ d'achats consommés de la filiale CM Biomaterials B.V. pour la fabrication de polymères sur l'exercice précédent. Cette société étant désormais mise en équivalence depuis le 27 août 2018 (voir Note 10), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis cette date, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

6.3 –Effectifs du Groupe et charges de personnel

6.3.1 – Effectif

L'effectif du personnel du Groupe au 31 mars 2020 s'élève à 140 salariés contre 124 au 31 mars 2019. L'effectif moyen équivalent à temps plein est de 126 salariés pour l'exercice clos le 31 mars 2020 contre 116 pour l'exercice précédent.

L'effectif du Groupe par fonction a évolué sur l'exercice de la façon suivante :

Fonction	31/03/2020	31/03/2019
Recherche et développement	101	90
Marketing et commerciaux	13	10
Général et administration	26	24
Total des effectifs	**140**	**124**

La hausse des effectifs s'explique principalement par un accroissement du personnel dédié au développement des produits dû à l'accroissement des produits et au renforcement des compétences compte tenu de l'avancement des produits.

6.3.2 – Ventilation des frais de personnel par nature

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais de recherche et de développement, des frais marketing et commerciaux et généraux et administratifs, recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Salaires et traitements	(7 092)	(6 364)
Charges sociales et fiscales sur salaires	(3 791)	(2 859)
Paiements fondés sur des actions	(1 660)	(57)
Dot./Prov. engagements de retraite	(101)	(59)
Total Charges de personnel	**(12 644)**	**(9 338)**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

6.3.3 – Ventilation des frais de personnel par destination

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais de recherche et de développement, des frais marketing et commerciaux et généraux et administratifs, se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Frais de recherche et développement	(8 294)	(5 711)
Frais marketing et commerciaux	(1 368)	(1 334)
Frais généraux et administratifs	(2 982)	(2 293)
Total Charges de personnel	**(12 644)**	**(9 338)**

6.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

Les dotations aux amortissements ainsi que les dotations aux provisions nettes de reprises incluses au sein du compte de résultat, sont synthétisées ci-après :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Frais de recherche et développement	(1 077)	(686)
Frais marketing et commerciaux	(36)	(21)
Frais généraux et administratifs	(194)	(126)
Autres produits et charges opérationnels	(149)	415
Charges financières	-	-
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises opérationnelles	**(1 456)**	**(419)**

Les dotations aux provisions, nettes de reprises incluses, et les dotations aux amortissements, recouvrent les éléments ci-après et leur réconciliation avec les lignes du tableau de flux de trésorerie :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Dotations nettes aux amortissements - TFT	(1 256)	(775)
Dotation nette aux amortissements - Immobilisations incorporelles	*(221)*	*(181)*
Dotation nette aux amortissements - Immobilisations corporelles	*(810)*	*(594)*
Dotation nette aux amortissements - Droits d'utilisation	*(225)*	-
Dotations nettes de reprises de provisions sur risques et charges - TFT	(200)	356
Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges	*(99)*	*415*
Avantages du personnel - Coût des services rendus	*(101)*	*(59)*
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur actifs courants - BFR	-	-
Dotation nette des reprises de dépréciations clients	-	-
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	**(1 456)**	**(419)**

6.5 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au titre des exercices clos les 31 mars 2019 et 2020 concernent des éléments inhabituels ou peu fréquents.

Les autres produits opérationnels au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 sont nuls.

Les autres charges opérationnelles au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élèvent à 150 K€. Elles sont principalement liées aux dotations de provisions pour risques relatives à de potentielles indemnités salariales à verser (99 K€), ainsi que 50 K€ d'amortissement exceptionnel sur des immobilisations corporelles mises au rebut suite à la résiliation d'un bail immobilier.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Les autres produits opérationnels au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 étaient principalement liés aux reprises de provisions pour risques sur litiges prud'homaux (415 K€). Les autres charges opérationnelles correspondaient principalement aux charges liées à ces litiges (402 K€) ainsi que 17 K€ de valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles mises au rebut.

6.6 - Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Produits des Placements Trésorerie	64	91
Intérêts sur dettes financières	(2 113)	(2 127)
Coût de l'endettement financier, net	**(2 049)**	**(2 036)**
Pertes de change	(148)	(26)
Variation de juste valeur des emprunts obligataires remboursables en actions	-	(1 587)
Prime de remboursement de l'emprunt obligataire simple	-	(562)
Variation de juste valeur du contrat de capitalisation	(134)	(32)
Autres charges financières	(11)	(56)
Autres charges financières	**(293)**	**(2 263)**
Gains de change	224	99
Autres produits financiers	-	7
Autres produits financiers	**224**	**106**
Total résultat financier	**(2 118)**	**(4 193)**

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire pour 1,1 M€ et sur l'emprunt BEI pour 0.8 M€ au 31 mars 2020 contre respectivement 1,5 M€ et 0,4 M€ au 31 mars 2019.

Les autres charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2019 était principalement composées de la variation de juste valeur sur les ORA pour 1,6 M€ (sans impact cash) ainsi que la prime de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire pour 0,6 M€ lors de l'introduction en Bourse.

6.7 – Impôts sur les résultats

6.7.1 – Décomposition du poste « Impôts sur les résultats »

Le poste « Impôts sur les résultats » de l'état consolidé du résultat net se décompose comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Impôts exigibles	-	37
Impôts différés	(2 473)	(9)
(Charge) Produit d'impôt	**(2 473)**	**28**

Comme précisé en Note 4.22, le Crédit d'Impôt Recherche n'est pas inclus dans le poste « Impôts sur les résultats » mais est présenté en « Autres produits de l'activité ordinaire » (voir Note 6.1).

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

6.7.2 – Rapprochement entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt théorique

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 25%, hors contributions supplémentaires) :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Résultat avant impôt	(21 442)	(19 710)
Taux théorique d'impôt	25,00%	31,00%
(Charge) Produit d'impôt théorique	**5 361**	**6 110**
Eléments en réconciliation		
- Crédit d'Impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	802	861
- Paiements fondés sur des actions	(415)	(18)
- Différences permanentes	(19)	(463)
- Non activation des déficits de la période	(5 729)	(6 553)
- Annulation des IDA antérieurs	(2 473)	-
- Autres différences	-	91
Impôt reconnu au compte de résultat	**(2 473)**	**28**
Taux d'impôt effectif	**-11,53%**	**0,14%**

En France, la Loi de Finance a prévu un taux d'impôt dégressif à partir de 2018 et allant jusqu'à 25% en 2022. Le groupe a estimé les dates de reversements probables des différences temporaires. Un taux de 25 % a été appliqué pour MedinCell SA, seule société du Groupe en France métropolitaine.

6.7.3 – Actifs et passifs d'impôts différés

Le tableau suivant présente les variations des principales sources d'impôts différés actifs et passifs :

(En milliers d'€)	Provision Retraite	Déficits fiscaux	Cessions internes d'immobilisations et abandons de créances	Autres	Impôts différés actifs, nets
Solde au 31 mars 2018	**69**	**2 560**	**(189)**	**48**	**2 488**
Variation en résultat net	16	-	-	(25)	**(9)**
Variation en autres éléments du résultat global	5	-	-	-	**5**
Différences de change	-	-	-	-	**-**
Solde au 31 mars 2019	**90**	**2 560**	**(189)**	**23**	**2 484**
Variation en résultat net	(79)	(2 560)	189	(23)	**(2 473)**
Variation en autres éléments du résultat global	(11)	-	-	-	**(11)**
Différences de change	-	-	-	-	**-**
Solde au 31 mars 2020	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

La société MedinCell SA dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. Au 31 mars 2020, le montant des déficits reportables cumulés s'élève à 65 177 K€. Les pertes récentes sont dues à l'intensification des dépenses de recherche & développement.

Au 31 mars 2019, des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables étaient comptabilisés par la société MedinCell SA à hauteur de 2 560 K€. Ces impôts différés actifs étaient déterminés sur la base de prévisions financières intégrant certaines hypothèses relatives notamment à la conclusion de nouveaux partenariats, au rythme de développement clinique et réglementaire des produits développés par la société et ses partenaires, aux probabilités d'enregistrement de ces produits par les autorités réglementaires, ou encore aux niveaux de dépenses futurs de la société.

Au 31 mars 2020, la société estime que le contexte de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 pourrait impacter défavorablement certaines de ses hypothèses, y compris celles relatives à la

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

conclusion de nouveaux partenariats avec des sociétés de biotechnologie ou de pharmacie. Compte tenu des incertitudes liées à l'environnement actuel, et bien qu'elle envisage toujours un retour à la profitabilité à moyen terme, la société considère qu'il est plus improbable que probable qu'elle puisse, à moyen terme, imputer les déficits fiscaux faisant l'objet de la comptabilisation de ces impôt différés actifs sur des bénéfices taxables futurs. De ce fait, l'intégralité des impôts différés actifs reconnus au 31 mars 2019 a été repris par le résultat au 31 mars 2020.

6.8 – Résultat par action

6.8.1 – Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de Medincell (en K€)	(23 915)	(19 687)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	20 110 466	17 257 719
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	18 747	5 660
Résultat de base et dilué par action, en Euros	**(1,19)**	**(1,14)**

6.8.2 – Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de MedinCell SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Pour chaque exercice présenté, un instrument de capitaux propres (i.e. une option de souscription d'action, un bon de souscription d'action, BSPCE ou encore une attribution d'actions gratuites, emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions…) est considéré comme potentiellement dilutif, s'il est « dans la monnaie » (c'est-à-dire si le prix d'exercice ou de règlement est inférieur au prix moyen du marché). Dès lors que la Société est cotée sur un marché boursier, le cours de clôture du cours de Bourse est pris en compte dans le calcul à chaque arrêté.

La dilution se définit comme une réduction du résultat par action, ou une augmentation des pertes par action. En conséquence, lorsque le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de MedinCell SA est une perte, étant donné que l'exercice de toute option de souscription, BSA, BSPCE ou attribution d'action en gratuite en circulation ou encore la conversion de tout autre instrument convertible aurait pour conséquence de réduire la perte par action, ces instruments sont alors considérés comme anti-dilutifs et exclus du calcul de la perte par action.

Le résultat net des deux exercices présentés étant une perte, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

NOTE 7 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins spéculatives ou de couverture.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

7.1 – Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne les titres de placement et équivalents de trésorerie, ainsi que les dettes financières.

Les titres de placements et équivalents de trésorerie sont composés de comptes à terme dont les taux d'intérêts sont fixes. Il n'y a donc pas d'impact de la variation des taux d'intérêt sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

L'ensemble des dettes de la Société a été souscrit à taux fixe à l'exception de l'emprunt obligataire de 15 M€ dont le taux est l'Euribor +10%. Les seuls flux de remboursement soumis à ce risque de taux mis en place.

Le remboursement des avances remboursables peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs. La modification des flux de remboursements attendus serait traitée au compte de résultat.

7.2 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers et résumée dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31/03/2020	31/03/2019
Actifs financiers non courants	3 430	4 079
Clients et comptes rattachés	620	383
Actifs financiers courants	35	116
Titres de placement financiers	352	772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 377	21 284
Total	**16 814**	**26 634**

Les créances liées aux subventions publiques et crédits d'impôt présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres de placement financiers n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances clients est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au titre des exercices présentés et de la qualité de la balance âgée du Groupe.

7.3 – Risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change peu significatif inhérent à son stade de développement actuel. La Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel.

Le Groupe est exposé au risque de change et notamment à l'évolution de la parité Euro / Dollar US au regard (i) des dettes en devises et (ii) à la facturation de certains milestones à recevoir. L'emprunt en dollars a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

Suite à la dissolution de la filiale implantée aux Etats-Unis sur l'exercice, la totalité des actifs non-courants du groupe est localisée en France.

7.4 – Risque de liquidité

La Note 4.3 décrit les éléments et hypothèses structurants relatifs à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

La Note 8 décrit les engagements hors bilan reçus et donnés.

La Note 5.12 décrit les passifs financiers dans lesquels le groupe est engagé.

Le tableau suivant résume pour chaque exercice présenté les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe (montants totaux contractuels à décaisser, incluant capital et intérêts):

Nom	Date d'octroi	Montant obtenu	Taux d'intérêt du contrat	Taux d'intérêt effectif	Capital Restant dû au 31/03/2020	< 31 Mars 2021	< 31 Mars 2022	< 31 Mars 2023	< 31 Mars 2024	< 31 Mars 2025	Total
Emprunt BPI PTZI	12/08/2014	900 000	0,00%	2,52%	390	124	176	90	-	-	**390**
Prêt pour l'innovation	17/04/2014	50 000	5,47%	6,25%	13	9	5	-	-	-	**14**
PTZI (Lab 2016)	01/07/2015	375 000	0,00%	3,68%	211	49	68	75	19	-	**211**
PIFEI LAB 2016	21/07/2015	400 000	3,37%	4,24%	220	60	80	80	-	-	**220**
PTZI (IDEFIX)	12/04/2016	614 000	0,00%	2,29%	500	81	115	120	123	61	**500**
Emprunt innove +	28/03/2017	7 000 000	1,65%	2,10%	2 965	720	1 463	883	-	-	**3 066**
Emprunt BEI	juin 2018 & juillet 2019	15 000 000	6,00%	6,00%	16 005	1 015	815	853	8 708	7 930	**19 321**
Emprunt obligataire	25/04/2016	15 000 000	Euribor + 10%	Euribor + 10%	11 289	1 314	1 103	1 104	12 230	-	**15 751**
Emprunt bancaires	fev et avril 2016	700 000	1.60 et 1.70%	2.43 et 2.46%	264	70	108	54	42	-	**274**
Avances remboursable Contrat Croissance	05/03/2020	900 000	0,00%	1,40%	875	(12)	292	295	300	-	**875**
Emprunt bancaires		0	0,00%	0,00%		4	-	-	-	-	**4**
					32 732	3 430	4 225	3 554	21 422	7 991	40 622

La Société estime à ce jour n'être confrontée à aucun risque de liquidité et est en mesure de faire face à ses obligations à venir au cours des 12 mois suivant la clôture des comptes au 31 mars 2020.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 – Engagements de CM Biomaterials B.V.

CM Biomaterials B.V., joint-venture établie entre MedinCell et Corbion, a pour objet la fabrication et la distribution des polymères nécessaires à la formulation, au développement et à la commercialisation des différents produits développés par le Groupe. La production des différents polymères est sous-traitée exclusivement à Purac Biochem B.V., société néerlandaise du groupe Corbion.

Dans le cadre de la collaboration, le Groupe s'est engagé, par l'intermédiaire de CM Biomaterials B.V., sur des volumes de fabrication de polymères minimums. Dans le cas où ces volumes ne seraient pas atteints, le Groupe pourrait être tenu dans certaines circonstances de verser certaines compensations financières à Corbion.

8.2 – Engagements au titre des contrats de location

Un second bail immobilier a été signé le 4 juillet 2019 avec la société Indivision Tisserand au titre de nouveaux locaux à construire et livrables le 1er juillet 2021 situés à Jacou, France. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale à compter de la mise à disposition des locaux, soit le 1er juillet 2021, et avec un préavis de six mois.

L'engagement hors bilan au 31 mars 2020 s'élève à 576 K€ correspond donc à la somme des loyers restants à payer à compter de livraison des locaux objets du bail, et jusqu'à la prochaine possibilité de résiliation, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024 (36 mois).

Conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location, ce bail fera l'objet d'une comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'un passif locatif à compter du jour de livraison des locaux prévue le 1er juillet 2021.

8.3 - Engagements donnés sur les contrats d'emprunts

L'emprunt obligataire émis en 2016 est assorti d'engagements octroyés par MedinCell à l'émetteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce ;
- un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par l'émetteur.

Le contrat d'emprunt conclu en mars 2018 avec la Banque Européenne d'Investissement limite la capacité de MedinCell à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer des investissements dans d'autres sociétés (acquisitions) ;
- créer des privilèges ou des sûretés additionnelles ;
- contracter des restrictions à la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou effectuer d'autres paiements ;
- céder des actifs ou des participations dans d'autres sociétés ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ;
- changer de manière substantielle d'activité ; et
- fusionner, se rapprocher avec d'autres entités.

Les covenants attachés au prêt de la BEI ont pour objet notamment de contraindre l'utilisation de la trésorerie résultant de ce prêt aux seuls programmes de recherche et développement concernés, en excluant tout autre objet, notamment la diminution de l'endettement existant et le versement de dividendes. Aucune autre garantie n'est attachée à ce prêt. Ces covenants sont respectés au 31 mars 2020.

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

8.4 – Autres engagements reçus

La société a signé un accord de la Banque Européenne d'Investissement pour un prêt qui porterait sur un montant maximum de 20 M€. Les conditions pour pouvoir utiliser la première tranche étant atteintes, la Société a encaissé en juin 2018 la première tranche à hauteur de 7,5 M€ et en juillet 2019 la deuxième tranche à hauteur de 7,5 M€. La troisième tranche de 5 M€ pourrait être souscrite sous réserve de l'atteinte d'objectifs commerciaux et de renforcement des capitaux propres.

Le 5 mars 2020, la Société a bénéficié de l'obtention d'une avance remboursable de la Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont déjà été encaissés sur l'exercice et 0,6 M€ restent à encaisser au prorata de l'avancement des dépenses éligibles et sur production des justificatifs à fournir, l'opération aidée devant prendre fin d'ici le 1er juillet 2021.

NOTE 9 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

9.1 – Transactions avec les entreprises liées

En €	Entreprises liées
Actif immobilisé :	
- Participations	10
- Créances rattachées à des participations	-
Actif et passif circulants :	
- Autres créances	368
- Autres dettes	10
Charges et produits d'exploitations :	
- Achats :	
matières premières	(338)
commitment fees	(135)
- Royalties	(22)

Les entreprises liées sont uniquement constituées de la société CM Biomaterials BV mise en équivalence (voir Note 10 ci-après).

Au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019, les montants se détaillaient comme suit :

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

(En milliers d'€)	CM Biomaterials
Actif immobilisé :	
- Participation	10
Actif et passif circulants :	
- Autres créances	369
- Autres dettes	236
Charges et produits opérationnels :	
- Achats :	
matières premières	(471)
commitment fees	(508)
- Royalties	172

9.2 – Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations relatives aux dirigeants du Groupe (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) est présenté dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
Salaires chargés	1 033	785
Indemnités de fin de contrat		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Prestations de services	214	128
Paiements fondés sur des actions *	300	
Total	**1 547**	**913**

* Le montant des Paiements fondés sur des actions correspond à la juste valeur totale des instruments attribués aux membres du Directoire au cours de l'exercice.

La Société a également été facturée au 31 mars 2020 à hauteur de 457 K€ (contre 990 K€ pour l'exercice précédent) par des sociétés prestataires de services également actionnaires de la société pour une part inférieure à 1% du capital. Les contrats liés ont pour objet principal l'accompagnement de la Société dans le développement cliniques de produits, l'accès au marché, le corporate développement et la communication du Groupe.

Aux 31 mars 2019 et 2020, le solde des comptes-courants d'associés est nul.

NOTE 10 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe MedinCell se compose des sociétés suivantes et reste inchangé sur l'exercice :

Entité	Pays	Pourcentage d'intérêts 31 Mars 2020	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts 31 Mars 2019	Méthode de consolidation
MedinCell SA	France	100%	Société Mère	100%	Société Mère
CM Biomaterials	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence	50%	Mise en équivalence

Le 28 janvier 2019, la filiale implantée aux Etats-Unis, MedinCell Corp, avait été dissoute. Ainsi, au 31

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

mars 2019, dix mois de son résultat étaient consolidés en intégration globale.

MedinCell S.A. détient 50% du capital de la société CM Biomaterials. La société a été créée en août 2015 aux Pays Bas sous la forme d'une joint-venture en collaboration avec Corbion. Les actionnaires sont à parts égales MedinCell et Corbion.Suite à un avenant au pacte d'actionnaires CM Biomaterials BV, la méthode de consolidation de cette filiale était passée d'intégration globale à une mise en équivalence sur l'exercice précédent : en effet, la signature d'un amendement le 27 août 2018 entre MedinCell et Corbion a modifié certains droits particuliers sur la filiale CM Biomaterials. MedinCell disposait sur cette filiale de certains droits particuliers sur quelques conditions commerciales, notamment un droit d'approuver ou non la contractualisation avec certains clients ou le niveau de prix, auxquels elle a renoncé par avenant en date du 27 août 2018. Ainsi, au regard des normes IFRS et du contrat, la filiale était consolidée en intégration globale pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société comptabilise désormais CM Biomaterials par mise en équivalence depuis le 27 août 2018. Ainsi au 31 mars 2019, cinq mois de son résultat étaient consolidés en intégration globale et sept mois selon la méthode de la mise en équivalence, pour un résultat de 132 €.

A titre d'information, le résultat contributif sur la période de 5 mois clos le 27 août 2018 était le suivant (en milliers d'euros) :

Chiffre d'affaires	66
Coût des produits et services rendus	(78)
Frais marketing et commerciaux	(19)
Résultat net	**(31)**

A titre d'information, le bilan de cette société au 31 mars 2020 est le suivant (en milliers d'euros) :

ACTIFS		PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	
Stocks	1 065	Capitaux propres	26
Créances clients	92		
Autres créances	0	Dettes fournisseurs	1 259
Disponibilités	141	Autres dettes	13
Total	**1 298**		**1 298**

Son résultat sur l'exercice clos le 31 mars 2020 se détaille comme suit (en milliers d'euros) :

COMPTE DE RESULTAT RESUME	31/03/2020
Chiffre d'affaires	524
Coût des produits et services rendus	(545)
Autres produits et charges opérationnels	22
Résultat net	**1**

DocuSign Envelope ID: C447E5C7-4734-4DC6-9720-A394B4E38563

NOTE 11 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se détaille comme suit au titre des deux derniers exercices :

	31/03/2020			31/03/2019		
(En milliers d'€)	**Becouze**	**PWC**	**Total**	**Becouze**	**PWC**	**Total**
Honoraires certifications des comptes	102	91	**193**	122	99	**221**
SACC requis par les textes (France)						
- Honoraires Opération capital (rapport à l'AG)	5	-	**5**	-	1	**1**
- Honoraires IPO	-	-	**-**	72	99	**171**
- Honoraires Prospectus	42	42	**84**	-	-	**-**
Total	149	133	**282**	193	199	**392**